



Économie sociale et intégration dans la société européenne des jeunes issus de l'immigration

Une initiative du Pôle européen des fondations de l'économie sociale

Avec le soutien de la Commission européenne DG Éducation et Culture



Education and Culture

Sommaire

Avertissement

Préface

CHAPITRE I

Problématique et introduction générale

1. Cadre général

2. Problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les jeunes issus de l'immigration

2.1. L'enseignement et l'éducation

2.1.1 Problèmes liés au système éducatif

2.1.2 Problèmes liés au processus de l'immigration

2.2. L'emploi et la formation

2.3. L'intégration par le logement

2.4. L'hygiène et la santé

2.5. Participation à la vie associative

2.6. Racisme, xénophobie et intolérance

CHAPITRE II

L'économie sociale face aux jeunes issus de l'immigration

a) Les acteurs de l'émancipation et de l'intégration

a. Le niveau national

b. Le niveau européen

b) Le rôle de la société civile et de l'économie sociale dans l'intégration des citoyens

c) Sphères d'intégration et économie sociale

a. L'habitat

b. L'éducation

c. La santé et les services sociaux

d. La cellule sociale, la famille

e. La laïcité, les religions

f. Le sport

g. L'entraide, les échanges

h. L'emploi, les activités économiques

b) L'économie sociale et le Pôle européen des fondations de l'économie sociale

CHAPITRE III

Le Pôle européen des fondations de l'économie sociale

Tour d'horizon

1.1. Le Pôle européen

1.2. Les membres du Pôle européen

Fondation Agrupació Mútua

Fondation Cesar

Fondation Macif

Fondation Maif
Fondation P&V

2. La charte éthique du Pôle européen

3. Les objectifs du Pôle européen

4. L'engagement des fondations au niveau national

4.1. Fondation Agrupació Mútua

L'engagement

Critères de sélection du collectif jeunes

Principales caractéristiques sociales des jeunes sélectionnés

Motivation

4.2. Fondation Cesar

Organisation du travail

Motivation

4.3. Fondation Macif

Composition du collectif jeunes en France

Les critères de sélection

Organisation du travail

Motivation

4.4. Fondation P&V

Critères de sélection du collectif jeunes

Origine ethnique des jeunes

Selon l'âge et le sexe

Niveau scolaire des jeunes

Langue parlée

Motivation

Chapitre IV

L'action du Pôle européen

2. Présentation de l'action

1. Problématique générale

2. Les objectifs généraux de l'action

3. Les axes de travail

4. Les moyens

5. Les résultats escomptés et leur diffusion

II Les rencontres transnationales

a) Préparations nationales

1.1. La Fondation Agrupació Mútua

1.2. La Fondation Cesar

1.3. La Fondation Macif

1.4. La Fondation P&V

2. Les résultats des rencontres transnationales

2.1. Les résultats de la conférence de lancement de Gand (Belgique)

Définition du concept de l'"intégration"

Les domaines (sphères) de l'intégration

Les acteurs de l'intégration

2.2. Les résultats du séminaire intermédiaire de Lyon (France)

Les critères définitivement arrêtés par les jeunes

2.3. Les résultats du séminaire intermédiaire de Bologne (Italie)

2.4. Les résultats de la conférence de clôture de Barcelone (Espagne)

CHAPITRE V

Recommandations des jeunes

Introduction

b) Recommandations consensuelles

c) Recommandations spécifiques

d) Le vécu individuel des jeunes

Témoignages des jeunes des collectifs

Chapitre VI Annexes

Présentation des initiatives retenues par les quatre collectifs

1.1. Belgique

1.2. Espagne

1.3. France

1.4. Italie

Index alphabétique des jeunes des quatre pays ayant participé au programme

Liste de l'ensemble des participants au programme

Avertissement

Dans cet ouvrage, les auteurs entendent sous des sens différents les termes liés à l'immigration et à la citoyenneté, selon le contexte qu'ils évoquent.

Immigré

- e) Au sens large, personne venue de l'étranger, par rapport au pays qui l'accueille.
- f) En général, les immigrés venus des pays de l'Union européenne sont dénommés "ressortissants communautaires".
- g) En France, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) retient la définition suivante : personne née étrangère et résidant en France, soit en tant qu'étranger, soit en tant que Français par acquisition. Ainsi, une personne devenue française par naturalisation sera toujours recensée comme "immigrée" dans les statistiques.

Immigrant

- h) Personne qui immigré dans un pays pour s'y installer ou qui y a immigré récemment (dans ce cas, on parle aussi de "primo-migrant").

Migrant

- i) Travailleur qui s'expatrie pour trouver du travail dans un autre pays.

Jeunes issus de l'immigration

Cette terminologie renvoie à plusieurs réalités étudiées dans ce Livre blanc :

- j) jeunes migrants qui viennent d'arriver en Europe (ou primo-migrants) ;
- k) jeunes nés de parents étrangers installés dans l'Union européenne qui sont soit de la même nationalité que leurs parents, soit des nationaux, donc de jeunes Européens.

Citoyen

- l) Sens historique : personne appartenant à une cité, à une ville.
- m) Sens moderne : personne ayant la nationalité du pays où il vit et qui a des droits spécifiques (droit de vote, par exemple).
- n) Sens large : toutes les personnes vivant dans un même pays et ayant des droits et des devoirs envers ce pays.

Préface

L'économie sociale regroupe, sur le territoire de l'Union européenne, des entreprises qui, toutes, obéissent à une double motivation :

- celle de la performance économique ;
- celle de la plus-value sociale.

La performance économique ne présage, dans l'absolu, ni la fin ni les moyens ! Elle constitue néanmoins la condition *sine qua non* pour exister : elle permet la pérennité de l'initiative, assure l'indépendance de la structure et protège tous ceux qui, femmes et hommes, attachés à l'entreprise, vivent de l'activité déployée. La performance économique est donc un levier au service d'une idée. Et bien que les entreprises d'économie sociale puissent nourrir des desseins comportant des "plages" communes à ceux des entreprises relevant du secteur dit "traditionnel", leurs objectifs essentiels comme la manière de les atteindre sont cependant totalement différents. La non-lucrativité, qui est l'un des fondements de leur démarche, place les entreprises d'économie sociale dans une dynamique d'une autre nature que celle qui entend privilégier la rémunération du capital. Leur motivation est ailleurs, car les entreprises d'économie sociale demeurent profondément attachées à la plus-value sociale que leur activité peut dégager.

Le programme "**Économie sociale et intégration dans la société européenne des jeunes issus de l'immigration**" s'inscrit parfaitement dans la logique manifeste des entreprises de l'économie sociale, dont les réponses, les enseignements et les recommandations constituent les bonnes pratiques caractérisant l'un des champs de plus-value sociale attendue.

Le Pôle européen des fondations de l'économie sociale, qui, pendant deux ans, a piloté le projet, a voulu privilégier dans ses travaux la prise de parole des jeunes, filles ou garçons, dans chacun des quatre pays impliqués, ayant constitué un collectif particulièrement réactif à la question de l'intégration et, au-delà même, attaché à explorer celle de la discrimination.

Alors que l'on parle beaucoup aujourd'hui de la responsabilité sociale des entreprises, il est un domaine où les employeurs en général, et ceux de l'économie sociale en particulier, doivent être résolument attentifs, celui de la discrimination directe ou indirecte par rapport à l'emploi. Ce n'est certes pas le seul espace exploré par ce programme, mais il représente néanmoins l'un des volets où l'économie sociale est totalement dans sa mission, lorsqu'elle est exemplaire et qu'elle contribue à l'essaimage des bonnes pratiques.

Outre les quatre collectifs, belge, espagnol, français et italien, qu'il convient de remercier pour leur implication passionnée dans ce projet, le Pôle européen des fondations de l'économie sociale adresse également ses chaleureux remerciements à :

Pour la Commission européenne :

- Ilias Sotirchos, direction générale Éducation et Culture.

Pour la Belgique :

- Johan Vande Lanotte, ancien vice-premier ministre, ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale du gouvernement fédéral belge.

Pour l'Espagne :

- Rosa Ma. Pujol, secrétaire générale de la Jeunesse, secrétariat général de la Jeunesse du département de la présidence de la Generalitat de Catalogne.

Pour la France :

- Patrick Aubert, de la direction des populations et migrations du ministère des Affaires sociales ;
- Jean-Paul Mangon, du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild).

Pour l'Italie :

- Enea Mazzoli, président de la Fondation Cesar ;
- Vera Negri Zamagni, vice-présidente du conseil régional de l'Emilie Romagne ;
- Sandro Bonella, président de l'institut Luzzatti (Rome) ;
- Silverio Ianniello, vice-président Ipalmo (Rome).

Pour leur soutien et surtout la grande expertise dont ils ont fait preuve à toutes les étapes de ce programme.

Le Pôle européen des fondations de l'économie sociale et les fondations participantes remercient, bien sûr, les rédacteurs du présent document :

- Thierry Jeantet, directeur général d'Euresa ;
- Youssef Ben Abdeljelil, Fondation P&V, membre de la commission exécutive du Pôle ;
- Olga Jubany, pour le Gabinet d'Estudis Socials de Barcelone.

Enfin, il convient de rendre hommage aux membres de la commission exécutive du Pôle, en charge de la coordination et de l'exécution de l'ensemble du programme :

- Marnic Speltdoorn, de la Fondation P&V, président de la commission ;
- Mark Elchardus, président de la Fondation P&V ;
- Anna Salazzari, de la Fondation Cesar ;
- Josep Verde, de la Fondation Agrupació Mútua ;
- Claude Oréja, de la Fondation Macif.

Et Roselyne Sérac, chargée de l'assistance technique du Pôle, qui a eu la tâche délicate d'assumer le secrétariat de rédaction de ce Livre blanc.

Alain Philippe,

Président du Pôle européen des fondations de l'économie sociale

Chapitre I - Problématique et introduction générale

o) Cadre général

L'Europe est désormais l'une des principales régions d'immigration au monde avec le Canada, les États-Unis, et l'Australie¹. Contrairement à ce qui a pu se produire au XIX^e siècle, et dans une bonne partie du XX^e siècle, même l'Italie, l'Espagne, le Portugal ou l'Irlande sont devenus aujourd'hui des pays d'accueil. Et ce qui peut surprendre encore plus, c'est que se trouvent à leur tour dans cette situation la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque et la Pologne, accueillant des étrangers d'autres pays de l'Europe de l'Est et d'Asie.

Le rapport du Conseil de l'Europe² dénombre sept pays membres de cette institution comptant une population supérieure à 50 millions d'habitants (la fédération de Russie, l'Allemagne, la Turquie, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et l'Ukraine). Sept autres ont moins de 1 million d'habitants (Andorre, Chypre, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Malte et Saint-Marin). La population de cette "grande" Europe atteint au total 510 millions d'habitants.

Le nombre des étrangers vivant dans cet espace s'élevait en 2000 à 21,16 millions d'habitants. D'après les travaux indiqués, la plupart, soit 20,55 millions d'habitants (5 % de la population totale), vivent en Europe occidentale – le chiffre n'était que de 14,9 millions d'habitants en 1988. Cette population a fortement augmenté dans les années 80 et le début des années 90. Les pays en pointe sont l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Espagne et les Pays-Bas. Inversement, en France, le mouvement s'est réduit.

La proportion d'étrangers dans la population totale, indique le Conseil de l'Europe, varie considérablement d'un pays à l'autre. Si elle est très élevée dans de petits pays comme le Luxembourg (36,1 % de la population totale) et la Suisse (19,1 %), elle est de 9 % en Autriche et en Allemagne, et légèrement en dessous en Belgique ; elle se situe entre 4 % et 5 % au Danemark, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, en Norvège, en Suède et au Royaume-Uni. Enfin, dans les autres pays d'Europe occidentale, elle se situe à moins de 3 %.

En considérant les statistiques de l'Union européenne et de l'AELE (Association européenne de libre-échange), on constate que les étrangers sont à 64 % des Européens. Les Africains représentent 15,6 % du total et les Asiatiques, 11,1 %. Ces études montrent une grande diversité d'origine des migrants étrangers en Europe occidentale. Au Luxembourg, en Irlande et en Belgique, plus de la moitié de la population étrangère vient d'autres pays de l'Union européenne. Mais l'Afrique est une "région source" pour la France et le Portugal, l'Amérique du Sud, pour l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Italie. L'Asie l'est pour le Royaume-Uni, la Grèce et l'Italie. La Turquie et les pays de l'Est le sont pour l'Allemagne.

L'un des moteurs de cette migration est celui de la main-d'œuvre à la recherche d'un travail. En 2000, on comptait en Europe occidentale 9 millions de travailleurs étrangers enregistrés, soit une augmentation de 32,2 % par rapport à 1988, mais avec une sorte de stabilisation depuis 1994/1995. Un autre moteur est constitué par les demandes d'asile, qui fluctuent d'une période à l'autre : 169 710 demandeurs d'asile en Europe occidentale en 1985, mais 695 580 en 1999 et 419 000 en 2000. Il y a par ailleurs, bien sûr, les flux d'immigration clandestine (2,6 millions d'étrangers en situation irrégulière en 1991, selon le BIT).

¹ Cf. les travaux de Michel Gevrey, membre du CES français, sur les défis de l'immigration du futur.

² Septième Conférence des ministres responsables des migrations, Helsinki, 16/17.09.02.

Il est bien évident que les jeunes, les enfants, sont partie prenante de ces flux volontaires ou forcés, soit parce qu'ils suivent, voire qu'ils précèdent, la famille, soit parce qu'ils sont eux-mêmes en fuite, en déshérence.

L'étude récente de l'OCDE³ montre que, dans plusieurs pays, la structure par âge des étrangers est "relativement proche de celle des nationaux" : la proportion de jeunes n'est donc pas différente dans le cas de la France, de la Belgique, de la Suisse et, dans une moindre mesure, dans ceux de la Suède et des Pays-Bas. En Allemagne et en Autriche, les vagues migratoires dues à l'ouverture vers l'Est ont conduit au contraire à un certain rajeunissement. Enfin, dans les pays d'immigration récente, en Finlande et en Norvège, la population étrangère est surtout composée de classes d'âge actives (25-34 ans et 35-44 ans surtout).

Les jeunes comme les adultes étrangers évoluent dans l'Union européenne dans un espace juridiquement balisé mais encore mouvant. Les accords de Schengen⁴ ont créé un cadre commun, mais chaque pays reste maître de son application. Le traité d'Amsterdam (1997) a renforcé le processus de décision communautaire en matière de droit d'asile et d'immigration. Le Conseil européen de Tampere (1999) a été l'occasion de renforcer la notion de droit d'asile, et les Quinze ont décidé de travailler à la mise en place d'un régime commun. En outre, le Conseil européen de Séville (2002) a porté notamment sur les questions liées à l'asile et à l'immigration. Deux axes se sont dégagés : la notion d'accès à une vie meilleure pour les immigrés ayant des droits et des obligations, et la garantie d'une protection rapide accordée aux nouveaux immigrés (en référence à la Convention de Genève). Il existe enfin un projet de directive européenne relative au statut des ressortissants des pays tiers résidents de longue durée.

Il faut en particulier noter que s'est tenue les 9 et 10 septembre 2002 une conférence "Immigration : le rôle de la société civile dans l'immigration", organisée par la Commission européenne et le Comité économique et social européen. Et qui dit société civile dit économie sociale ! La conclusion de cette conférence insiste d'ailleurs sur le nécessaire renforcement de la participation des immigrés à leur nouvelle société, *via*, par exemple, le monde associatif. Cette conclusion va donc dans le sens de la Charte européenne des droits fondamentaux (2000) ; celle-ci, en effet, confirme et précise les droits fondamentaux, notamment ceux des immigrés (en matière de liberté professionnelle et de droit au travail, de droit d'asile, de protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition, de liberté de circulation et de séjour, etc.). Cette chartre renforce pour toutes et pour tous le droit d'association et d'action.

³ *Tendance des migrations internationales*, OCDE, 2002.

⁴ Cf. les travaux de Michel Gevrey, déjà cités.

Migrer est un phénomène très ancien qui ne connaît pas de frontières, ni au niveau du temps ni au niveau de l'espace. De tous temps, il y eut des hommes pour partir à la recherche d'endroits et de conditions de vie meilleurs, et cela ne changera pas. Tout mouvement migratoire crée un transfert d'un nombre parfois important de personnes vers un nouvel environnement où les structures d'organisation et de gestion économique, politique, culturelle et autres contrastent partiellement ou totalement avec les caractéristiques de l'environnement de départ. Ce transfert est aussi à la base d'une cohabitation entre différents groupes ethniques et couches socio-économiques très hétérogènes... qui ne se passe pas toujours d'une façon harmonieuse. La culture "homogène" dominante se trouve alors confrontée à l'existence d'une diversité de minorités culturelles, une donnée générale et omniprésente.

En outre, ni les pays d'accueil ni les bassins migratoires ne sont conduits par des processus statiques. L'immigration est un processus très dynamique et complexe qui subit l'influence des conjonctures internationales. Sans tenir compte du niveau quantitatif, une étude qualitative des mouvements migratoires durant le siècle dernier nous montre un changement profond dans la structure de la population émigrant dans tous les pays récepteurs de l'Europe, notamment à partir des années 70.

La première moitié des années 70 a été caractérisée par le déclenchement d'une crise économique qui provoqua en même temps une croissance rapide du chômage, affectant surtout la population autochtone. L'immigré est devenu un bouc émissaire. Plusieurs pays européens ont commencé à adopter des politiques d'encouragement de retour des immigrés, venus dans le cadre d'accords bilatéraux, vers leur pays d'origine. L'évaluation de cette politique a démontré son échec dès ses débuts, car la population concernée trouvait que le montant alloué pour le retour n'était pas proportionnel à l'effort déployé au développement de l'État providence dans les pays d'accueil. En conséquence, la majorité des immigrés a préféré un séjour indéterminé à un retour vers leur pays d'origine. Le rêve de la première génération de retrouver un jour le sol natal s'est partiellement, sinon totalement, transformé en une sédentarisation définitive.

Après l'application, à des dates différentes, de lois visant à l'arrêt de l'immigration par les pays européens industrialisés, en premier lieu la France, la Belgique, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, les permis d'entrée et de séjour pour une période indéterminée dans les pays européens ne sont plus valables que dans le cadre d'un regroupement familial. Cela signifie que seuls les immigrés déjà installés depuis une longue période dans l'un des pays européens et disposant d'un permis de travail ont le droit à la réunification familiale ou à la formation d'un ménage. Le regroupement familial concerne d'abord les conjoint(e)s et les enfants restés dans le pays d'origine. La seconde forme de regroupement familial porte sur le droit d'un(e) résident(e) légal(e) dans l'un des pays européens de se marier avec un homme ou une femme de son choix de son pays d'origine ou autre.

À ces formes d'immigration qui, à partir des années 70, furent à l'origine de nouvelles immigrations, il faut rattacher celles qui sont liées aux statuts de réfugié politique ou de réfugié économique et de demandeur d'asile. Plus récemment est également venu s'ajouter un nombre grandissant de "sans-papiers" ou de clandestins. C'est tout cet amalgame historique qui a engendré la présence permanente des jeunes issus de l'immigration dans nos cités européennes.

Toutes ces formes d'immigration ont mené :

- à une diversification ethnique des flux migratoires ;
- à une croissance rapide du nombre des non-nationaux dans tous les États européens ;

- à une croissance rapide de la part des non-nationaux dans la population totale de chaque pays, et notamment dans celle de certains quartiers et communes ;
- à la naissance des premiers quartiers migratoires ;
- à la naissance de quelques générations en dehors des pays d'origine de leurs parents et ancêtres ;
- à une croissance très rapide des jeunes nationaux issus de l'immigration par rapport au nombre total des jeunes ;
- à la naissance de divers clivages entre nationaux et minorités ethniques.

L'influence de l'immigration et la présence des générations successives sont devenues aujourd'hui des éléments clefs dans la restructuration des tissus urbains à tous les niveaux. Cette influence est particulièrement perceptible dans les moyennes et les grandes villes européennes. Ses effets remarquables s'opèrent surtout aux niveaux spatial, démographique, socio-économique et même politique.

Contrairement aux premières vagues migratoires de l'entre-deux-guerres, formées essentiellement d'une main-d'œuvre masculine pour l'industrie minière et métallurgique, l'immigration au cours des années 60 et 70 s'est concentrée sur les villes, suite au développement très rapide des secteurs tertiaire et quaternaire. Ce nouvel acheminement des flux migratoires a provoqué une concentration des populations issues de l'immigration dans et autour des grandes villes, en particulier dans des quartiers défavorisés, qui ne regroupent désormais que les couches sociales les plus vulnérables, au sein desquelles se trouve une population immigrante, très jeune, d'origines ethniques et culturelles diverses.

Cela a mené très rapidement à un changement des paysages urbains. On assiste dès les années 70 à l'émergence des premiers foyers migratoires. Cette formation a été accélérée par une suburbanisation continue des classes sociales les plus aisées, la croissance vertigineuse des prix des loyers dans les zones urbaines à logements décents, les discriminations multiples envers les immigrés locataires, la politique de gestion du secteur des logements sociaux et les conditions socio-économiques précaires d'une partie des citoyens issus de l'immigration. Non seulement ces quartiers abritent aujourd'hui la quasi-totalité des jeunes issus de l'immigration, mais ils comptent aussi parmi leur population un nombre important de citoyens peu scolarisés, davantage exposés au chômage, aux décrochages scolaires, à la pauvreté et à l'exclusion sociale. On y trouve par conséquent le taux de chômage le plus élevé, notamment chez les jeunes, nationaux ou non, issus de l'immigration, mais aussi le taux le plus important de logements insalubres et une concentration de personnes dépendantes de l'aide sociale.

Ces quartiers se sont transformés petit à petit en "abreuvoirs" de l'intolérance et de la stigmatisation. Abandonnés par le monde politique, car une bonne partie de leurs habitants ne forment pas aux yeux des représentants des divers partis politiques un corps électoral intéressant, ceux-ci présentent deux caractéristiques : d'une part, ils forment des zones marginalisées et des lieux d'"exil" sociétaux, notamment pour les jeunes issus de l'immigration, d'autre part, ces quartiers deviennent de plus en plus la scène d'une "rébellion" sociale. On assiste ainsi à l'émergence de générations plus engagées socialement et politiquement.

Malgré la mise en œuvre de certaines politiques d'intégration, on constate donc que les problèmes auxquels les jeunes issus de l'immigration ont à faire face s'amplifient inexorablement dans tous les États membres de l'Union européenne.

2. Les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes issus de l'immigration

Les jeunes issus de l'immigration sont confrontés à de gros problèmes qui risquent de freiner leur épanouissement individuel et collectif, et d'hypothéquer leur intégration future dans la société européenne. Si les États membres de l'Union ne changent pas leurs politiques citoyennes, ils risquent de perdre un capital social et économique énorme, au moment où l'Europe connaît un vieillissement profond de sa population et une baisse croissante de sa natalité. On essaiera dans les paragraphes suivants d'énumérer les écueils les plus importants.

2.1. L'enseignement et l'éducation

Les résultats scolaires des jeunes issus de l'immigration mais aussi des jeunes autochtones venus des groupes sociaux les plus vulnérables témoignent de manière frappante de caractéristiques semblables (choix des options d'études, diplômes obtenus, etc.). Ces élèves accumulent souvent plus de deux ans de retard tant au niveau de l'enseignement primaire qu'à celui de l'enseignement secondaire. La situation est souvent attribuée aux discriminations, aux préjugés et à certains mécanismes sélectifs liés au système éducatif lui-même. Mais elle est également due, pour les jeunes issus de l'immigration, à des facteurs liés aux pressions familiales.

i. *Problèmes liés au système éducatif*

En ce qui concerne la position des jeunes issus de l'immigration dans l'enseignement, un certain nombre de faits communs à l'ensemble des pays de l'Union sont à constater. Tout d'abord, ces élèves sont confrontés dès le début de leur cycle d'enseignement à de gros problèmes d'inscription, menant parfois à l'émergence d'écoles à forte concentration d'immigrés, ce qui risque d'hypothéquer leur intégration dans la société européenne. Ensuite, ils entament leur cycle d'enseignement primaire avec un retard linguistique considérable. Ce retard détermine dans une certaine mesure leur carrière scolaire ultérieure, qui, en induisant des orientations multiples, les pousse dans des branches de l'enseignement professionnel et technique n'offrant aucune garantie professionnelle ou promotion sociale. De plus, cette concentration dans l'enseignement professionnel et technique réduit la participation de ces jeunes à l'enseignement secondaire général et la proportion de ceux qui accomplissent des études supérieures.

Quelles sont les conséquences immédiates de cette position précaire des jeunes issus de l'immigration sur le niveau scolaire obtenu ? En Flandre (Belgique) par exemple, ces derniers représentent 6,2 % de la population scolaire totale, et 4,5 % (soit deux tiers de ces 6,2 %) se concentrent dans l'enseignement professionnel. Selon des sources officielles, 20 % de ces élèves en Allemagne quitteraient l'école sans aucun diplôme. Ce taux n'est que de 8 % chez les autochtones. De même, en France, le niveau scolaire obtenu par les jeunes Français de souche est de loin supérieur à celui des jeunes citoyens français issus de l'immigration⁵.

ii. *Problèmes liés au processus de l'immigration*

⁵ Selon le Ges (Gabinet d'Estudis Socials), Barcelone, 2003.

Comme nous l'avons signalé dans l'introduction, l'immigration n'est pas un processus neutre. Quitter son village, sa ville ou son pays natal pour aller s'installer dans un environnement étranger n'est pas un simple hasard ou une aventure à l'aveuglette. C'est le résultat d'un processus bien calculé et longuement préparé, sauf dans des situations très précises liées à des dictatures, des guerres, des raisons politiques ou encore le tourisme. Migrer répond fondamentalement dans la plupart des cas à une logique économique et sociale bien définie : se procurer les capacités de s'intégrer dans la société de consommation globalisée et, par extension, se créer une identité, un statut social. L'objectif central guidant chaque projet migratoire est de "s'enrichir" pour pouvoir vivre convenablement. Or, cette logique n'est pas toujours à la portée de tout immigrant, comme ce le fut pour la première génération. Toutefois, les rêves de cette première génération influencent encore aujourd'hui, totalement ou partiellement, le comportement des générations nées dans les pays d'immigration.

L'échec de la scolarité d'une partie des jeunes issus de l'immigration pourrait être lié partiellement aux pressions psychologiques exercées par les milieux de l'immigration eux-mêmes (les parents, la communauté, la famille dans son sens le plus large et même les habitants du village d'origine) ainsi qu'aux urgences et aux objectifs à atteindre. "Faire fortune" était la base de l'immigration et est toujours une priorité chez les immigrants (anciennement et nouvellement arrivés). C'est aussi le cas pour les générations issues de l'immigration, quoique les rêves ne soient pas les mêmes⁶.

L'enseignement a donc longtemps occupé une place marginale dans le projet migratoire. C'est par la confrontation avec la réalité (difficultés d'accès au marché de l'emploi, du logement, des loisirs, etc.) que la scolarité commence peu à peu à prendre le pas sur la notion de "fortune". Le retour d'une partie des jeunes issus de l'immigration sur les bancs scolaires témoigne de leur prise de conscience du rôle de l'enseignement et de la nécessité d'obtenir un diplôme de qualité pour s'intégrer dans la société dans laquelle ils vivent.

À côté de ces facteurs, nous devons ajouter l'influence du traditionalisme, importé des pays d'origine ou préservé par la première génération d'immigrés, concernant surtout la situation de la femme immigrée par rapport à l'enseignement. Quoique son impact commence à se réduire chez les générations nées dans les pays d'immigration, le problème persistera encore chez celles qui arrivent dans le cadre du regroupement familial.

L'interférence de tous ces facteurs rend ces jeunes socialement très vulnérables et peut provoquer des effets pervers : une marginalité civile, une exclusion des différentes sphères de l'intégration, en particulier du marché de l'emploi, et un glissement d'une minorité vers la délinquance juvénile.

3. 2.2. L'emploi et la formation

L'intérêt accordé à la relation entre emploi rémunéré et position occupée par chaque individu dans la société occidentale n'a jamais connu autant de succès qu'au cours des dernières décennies. Dans notre société postmoderne, l'emploi est associé à l'identité et à la citoyenneté, alors que le chômage est synonyme de désintégration, d'atteinte à l'équilibre psychologique, d'exclusion sociale et de marginalité. À partir de son modèle de "privation

⁶ Slimane, L. (1995), *L'immigration clandestine de main-d'œuvre dans la région bruxelloise*, Bruylant, Bruxelles, 184 p.

latente”⁷, Marie Jahoda constate “ *que la disparition d’un travail rémunéré porte atteinte au bien-être psychique de l’individu* ”. Elle part de l’idée qu’un travail rémunéré remplit un nombre de fonctions qui sont fondamentales pour le bien-être psychique de l’individu. Elle fait la distinction entre fonctions *latentes* et *manifestes* du travail.

Les fonctions manifestes du travail sont consciemment voulues et forment la raison véritable pour laquelle on l’exerce. Revenu et autres avantages matériels sont une fonction manifeste du travail et sont considérés comme un sous-ensemble du processus du travail. Au contraire, les fonctions latentes ne sont pas admises comme sous-ensembles essentiels du processus du travail et elles ne sont pas non plus consciemment voulues. Elles apparaissent à la surface quand le travail rémunéré disparaît et que les fonctions ne sont plus satisfaites.

Marie Jahoda fait la distinction entre cinq formes de fonctions latentes du travail rémunéré :

- le travail structure le temps de l’individu ;
- le travail est une source très importante pour les contacts sociaux et les expériences sociales ;
- le travail rattache l’individu à des buts qui vont parfois au-delà de ses préférences individuelles ;
- le travail donne à l’individu un statut et une identité lui permettant de cette façon de définir sa position dans la société ;
- le travail oblige l’individu à être actif et lui offre des chances d’effectuer des actes avec des conséquences visibles ainsi que de développer et d’exprimer des compétences et des habiletés.

Selon Marie Jahoda, “ *le travail est le seul institut qui peut remplir toutes ces fonctions latentes et manifestes. Le travail représente donc un moyen pour générer un revenu et procure à l’individu le droit de mettre ses compétences en valeur* ”⁸.

La position précaire des citoyens issus de l’immigration, tant filles que garçons, sur les marchés de l’emploi de tous les pays membres de l’Union est très manifeste. Mais ce sont surtout les jeunes qui sont les plus confrontés aux divers mécanismes d’exclusion pour les raisons suivantes.

Tout d’abord, ces jeunes ont la malchance d’appartenir au groupe le plus vulnérable et le plus touché par le chômage, notamment à cause de leurs expériences très limitées. Ces jeunes doivent aussi faire face à l’interférence d’autres facteurs propres à tout processus d’immigration. Pour beaucoup, le problème du chômage et de l’exclusion du marché de l’emploi est étroitement lié à leur statut de minorité ethnique.

Cette position citoyenne “de deuxième rang” est engendrée par deux éléments très importants. Il s’agit, en premier lieu, du rôle déterminant accordé à la nationalité pour l’accès au marché de l’emploi, en particulier dans le secteur public. Deuxièmement, l’utilisation de la nationalité comme “sésame” donnant le droit à l’accès ou à l’exercice d’un emploi dans un pays autre que celui de résidence réduit presque à néant la liberté de mobilité spatiale des citoyens ressortissant de pays tiers. Les jeunes issus de l’immigration n’ont le droit ni de s’installer ni d’exercer selon leur propre choix un métier dans un autre État membre de l’Union que le leur.

⁷ Extrait du livre de Marie Jahoda *Employment and unemployment: a social-psychological analysis* (1982). The psychology of social issues, Cambridge University Press.

⁸ Elchardus, M & Glorieux, I (1995) *Niet aan de arbeid voorbij. De werkloosheidservaring als reflexie over arbeid, solidariteit en sociale cohesie*. Fondation Roi Baudoin, Bruxelles.

Ensuite, les préjugés, le racisme et les discriminations multiples sur le marché de l'emploi ont été démontrés par de nombreux témoignages et diverses recherches. Les immigrés sont confrontés à maintes formes de discriminations "institutionnalisées", mais qui, dans la grande partie des cas, restent difficiles à démontrer. Certaines recherches ont prouvé que les jeunes issus d'un pays arabe ou africain sont souvent victimes d'une discrimination ethnique réelle.

De fait, même si on éliminait les effets discriminatoires, on remarque que l'accessibilité au marché du travail contemporain et le maintien dans l'emploi sont arbitrés par le niveau scolaire de chaque individu. L'évolution de notre société vers une société de connaissances provoque un déséquilibre entre ceux qui possèdent les capacités intellectuelles (les meneurs de jeu) et ceux à qui elles manquent (les spectateurs). Ces derniers sont guettés en permanence par l'exclusion du segment rémunéré du marché de l'emploi. Leur bas niveau de scolarisation est à la base de cette précarité. Les immigrés et même la majorité des jeunes issus de l'immigration nés en Europe n'ont pas pu décrocher un diplôme scolaire qui leur permette de s'imposer sur le marché de l'emploi, d'exercer une fonction stable et bien rémunérée. Phénomène qui est accentué par le manque de connaissance de certains réseaux informels (en matière d'offres d'emploi et de connaissances par l'intermédiaire de relations) et formels (les lieux où les offres d'emplois sont publiées, comme les agences et les services de recrutement).

Enfin, pour les jeunes migrants, la connaissance médiocre de la langue nationale du pays où ils résident ou viennent de s'installer minimise leur chance de décrocher un travail régulier et de le garder durant des conjonctures économiques défavorables.

Ajoutons au passage que, même avec l'octroi de la citoyenneté européenne par le biais de la naturalisation, les jeunes issus de l'immigration sont davantage confrontés à la marginalisation socio-économique et culturelle que les autres jeunes. Ils risquent même d'être les victimes des politiques d'intégration des sociétés d'accueil, peu adaptées à leur situation précaire. Le marché de l'emploi est aujourd'hui "ethniquement" hiérarchisé.

Les difficultés pour trouver un emploi combinées à un niveau de scolarisation très bas et au statut juridique précaire de ces jeunes font que les activités "informelles et illégales" restent leur seule et unique option au sein de ces zones marginalisées. Cette situation contribue souvent au développement de la délinquance juvénile chez une partie d'entre eux, ce qui aggrave encore leur stigmatisation et provoque par extension leur exclusion sociale.

2.3. L'intégration par le logement

Le rôle du logement et du cadre de vie dans l'intégration des jeunes est très important. Le statut de propriétaire de son propre logement remplit au moins deux satisfactions. D'une part, une satisfaction psychologique qui se résume au fait de se sentir à l'aise et sans menace d'être expulsé par le propriétaire à n'importe quel moment – or, le nombre de citoyens issus de l'immigration ayant le statut de propriétaire reste faible en comparaison avec celui des autochtones, même s'il est toutefois en hausse constante⁹. D'autre part, une satisfaction d'ordre non matériel mais fondamental pour l'épanouissement individuel. L'espace occupé par chaque membre du ménage joue un rôle clef dans

⁹ Voir en particulier les différents articles concernant cette matière dans : Özürkun, S. & Van Kempen, R. (1997, ed.), *Turks in European cities: housing and urban segregation*, Ercomer, Utrecht, 274 p.

l'épanouissement des jeunes, influence et détermine la qualité de leurs résultats scolaires et de leur santé. Or, les zones où vivent ces jeunes sont généralement des zones urbaines (quartiers) pauvres où l'accès aux services publics est très réduit et où les logements sont caractérisés par les taux d'insalubrité et d'humidité les plus élevés. En France, en Belgique, en Italie ou en Espagne, par exemple, les quartiers marginalisés comprennent trois fois plus de résidents immigrants que le reste des secteurs urbains. La même situation est observée en Allemagne où le taux d'accès à la propriété est trois fois plus haut chez les nationaux que chez les immigrants.

2.4. L'hygiène et la santé

En ce qui concerne les problèmes d'hygiène et de santé, il est évident que de nombreux jeunes immigrants récemment arrivés en Europe se trouvent généralement dans un état de santé plus précaire que celui des autochtones. Il s'agit bien souvent de jeunes qui ont abandonné leur foyer, fréquemment dans des conditions de forte précarité et même de danger, en ayant parcouru de grandes distances avant d'arriver dans les pays d'accueil, où ils n'ont pas, la plupart du temps, accès aux biens et aux services sanitaires et sociaux. Souvent, leur état de santé empire et leur niveau de mortalité est plus élevé que celui des nationaux. De plus, les réseaux d'immigration impliquent d'ordinaire de très dures conditions physiques et de grands risques, en particulier lorsqu'il s'agit de réseaux de trafic de personnes¹⁰ – les jeunes et les enfants s'avèrent les groupes les plus vulnérables et les plus prompts à souffrir de leurs conséquences.

En Allemagne, par exemple, la population immigrante a cinq fois plus de risques d'attraper la tuberculose que la population autochtone et, au Royaume-Uni, les immigrants de la zone des Caraïbes ont trois fois plus de risques de souffrir de schizophrénie que le reste de la population, et il est fort probable que seulement la moitié des malades recevra un traitement approprié. L'accès aux aides de santé diffère selon les pays, comme il a été dit précédemment, mais les inégalités restent semblables. Par exemple, c'est un fait reconnu que la majorité des jeunes immigrants sans papiers n'ont accès à aucune aide médicale ou ne l'utilisent pas uniquement par peur d'être incarcérés.

La situation d'hygiène et de santé des immigrants en Europe a atteint de tels niveaux que même l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a récemment exprimé de sérieuses inquiétudes en ce qui concerne le manque de politiques sanitaires et de santé au sein de la plupart des pays d'Europe¹¹. Les inégalités entre les immigrants et les populations nationales dans l'accès aux systèmes sanitaires sont principalement le fruit des inégalités socio-économiques et culturelles. De plus, la façon dont les institutions et les politiques sociales sont organisées a un effet négatif supplémentaire. Les problèmes de santé et d'hygiène s'accroissent d'autant plus avec la difficulté d'accès au logement dont souffrent les immigrants. Dans la majorité des pays d'Europe, ceux-ci vivent dans des logements de mauvaise qualité, avec des problèmes de surpopulation et moins de garanties d'arriver à être propriétaires par rapport au reste de la population. Et parmi les immigrants, le groupe ayant le moins de chances d'accéder à cette situation privilégiée est justement celui des jeunes, puisque leur situation économique est plus instable que celle du reste de la population.

¹⁰ Voir Morrison, J. (1998 et 2000).

¹¹ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Recommandation 1503 (2001). Conditions de santé des immigrants et des réfugiés en Europe, le 14 mars 2001.

2.5. Participation à la vie associative

La vie associative constitue un forum de discussions, d'informations, de formation et d'engagement. Il s'agit d'un moyen d'émancipation qui contribue à l'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie et du civisme. C'est aussi un laboratoire qui prépare les jeunes à prendre leurs responsabilités vis-à-vis de la société. Grâce à leur engagement volontaire dans la vie associative, les citoyens cultivent une tradition démocratique. Les associations remplissent ainsi deux sortes de fonctions au sein d'une culture politique démocratique : une fonction externe et une fonction interne.

- La fonction externe est en rapport avec l'acte de rassemblement des citoyens d'une communauté, lesquels, de ce fait, sont en mesure de réaliser des projets collectifs grâce à leur affiliation. Le capital social est considéré comme une aide dont dispose cette communauté pour lui permettre de réaliser des objectifs communs d'une manière plus efficace.
- Les associations remplissent également une fonction interne. Les membres d'une association tirent profit de leur engagement. Ils apprennent, en négociant et en collaborant avec d'autres, à tenir compte de la diversité communautaire. De cette manière, la vie associative fonctionne comme une "chaire de la démocratie". De nombreux auteurs insistent sur l'importance de la vie associative pour qu'une démocratie fonctionne bien.

La question est de savoir si le capital social a une signification pour une société multiethnique comme la nôtre. Il est effectivement très important pour plusieurs raisons. Si les membres d'un groupe ou les citoyens d'une communauté (dans le cas de différentes communautés) ont développé un capital social, dans le sens de la formation d'interactions sociales, de normes partagées et d'une confiance générale dans la communauté, alors ces aides leur permettront de résoudre leurs conflits d'une manière plus simple et plus pacifique. L'Europe a aujourd'hui intérêt à encourager cette vie associative afin d'optimiser les actions interhumaines entre les différentes communautés.

Quels effets peut avoir le capital social ? La présence d'un capital social peut être utilisée dans une diversité de formes d'actions collectives, telles que la création de projets de voisinage, l'échange quotidien informel, le travail volontaire, ou pour la transmission des exigences et des attentes vers le système politique. Ainsi, nous considérons la reconnaissance des organisations d'immigrés par les différents États membres de l'Union comme une étape importante dans la promotion de la vie associative auprès de ces citoyens. Ces associations peuvent contribuer au développement des citoyens issus de l'immigration et leur permettre d'organiser des activités interculturelles afin que les différentes communautés se connaissent mieux.

Outre l'apprentissage de la citoyenneté active, la vie associative permet d'amener les populations des quartiers fragilisés à participer à la vie sociale malgré les difficultés du quotidien. Le tissu associatif joue un rôle déterminant dans ce processus d'inclusion. Il est en effet par sa proximité et sa connaissance du public un acteur indispensable dans la construction d'un processus participatif actif. Mais la citoyenneté participative n'est possible dans les quartiers fragilisés que si l'on tient compte des besoins élémentaires de ses habitants. Le processus consiste à porter les projets avec les plus défavorisés sans oublier d'agir sur leur vécu.

Le fonctionnement souple (ouverture le soir, par exemple) des associations, leur proximité et la méthodologie qu'elles mettent en œuvre permettent d'impliquer les publics, surtout les plus fragilisés d'entre eux, sans les dissocier de leurs réalités et du territoire qu'ils occupent. Mais, malgré les efforts déployés dans ce domaine, il faudrait un soutien supplémentaire pour faire participer tous les citoyens au monde associatif.

a. Racisme, xénophobie et intolérance

Dans une Europe à la population vieillissante, fortement touchée par les restructurations économiques et le chômage, les jeunes ont de plus en plus tendance à être stigmatisés.

Alors que les conditions de travail deviennent de plus en plus mouvantes, que le temps partiel et les contrats à durée déterminée remplacent bien souvent l'emploi stable et que, en un mot, la précarité s'installe dans toutes les couches sociales, les jeunes sont perçus par beaucoup comme des éléments perturbateurs, peu sociabilisés, ne faisant pas les efforts nécessaires pour s'adapter à un monde difficile, ayant perdu une partie de ses repères traditionnels. Ils ont d'autres intérêts que leurs aînés, qu'ils ne respectent plus comme avant ; ils sont porteurs d'une autre culture ; on ne les comprend plus. C'est ainsi que l'on a pu parler d'un racisme anti-jeunes.

Parmi ces jeunes, certains sont encore plus rejetés par la majorité de la population : ce sont ceux qui habitent les cités des banlieues et sont issus de l'immigration.

Les étrangers, surtout s'ils appartiennent à une autre civilisation, ont toujours paru étranges, différents, censés être là pour une période courte, afin de combler un déficit de main-d'œuvre. Mais la plupart sont restés, ont fondé des familles et fait venir les proches. Leurs enfants sont passés par l'école, où beaucoup ont acquis des niveaux de formation assez bas. Certains, de plus en plus nombreux, ont même réussi leurs études.

Cette nouvelle génération arrive sur le marché du travail, cherche un logement, revendique des droits, mais est confrontée à des difficultés d'insertion plus grandes que celles rencontrées par les jeunes issus de familles françaises. Ces obstacles tiennent pour partie à l'attitude de la société d'accueil et pour partie à leurs carences ou à leur comportement. En effet, un certain nombre de jeunes issus de l'immigration connaissent très mal les règles de vie des adultes, notamment dans le monde du travail. Nombreux sont ceux qui viennent d'une famille où le père est au chômage et ils peuvent avoir dans leur contact avec l'entreprise des comportements analogues à ceux qu'ils ont avec des camarades de leur âge. Ce décalage entre ces deux mondes peut se traduire éventuellement par des réactions de violence, ne pouvant que renforcer la stigmatisation dont ils sont l'objet.¹²

Nous sommes en effet très largement dans le registre des représentations et même des représentations croisées. D'abord celles de la majorité de la population, qui voit quotidiennement dans les médias des scènes de violence dans les quartiers où sont souvent mis en cause des jeunes issus de l'immigration, ce qui attise la peur et le rejet, venant raviver un vieux fond de racisme anciennement ancré en Europe. Ces représentations négatives concernent principalement les jeunes issus des pays du Maghreb ou d'Afrique (et plus généralement des pays du tiers monde). Elles sont renforcées par le souvenir d'un passé colonial souvent mal assumé et surtout par l'inquiétude liée à la montée de l'islam et au développement du terrorisme dans le monde.

¹² Ce constat, rapporté par des conseillers de missions locales en France, a été fait dans de nombreuses études.

Des partis politiques d'extrême droite, comme le Front national en France ou le Vlaams Blok en Belgique, ont bien compris tout l'intérêt qu'ils pouvaient tirer de ces peurs et représentations en affichant comme objectif premier la préférence nationale. Nous pouvons d'ailleurs bien appréhender les fantasmes engendrés par les représentations véhiculées par les médias au travers du vote pour le Front national, qui se concentre principalement dans les quartiers pavillonnaires proches des grands ensembles de banlieue, mais aussi, et c'est plus surprenant, dans les zones rurales de l'est de la France, où la population immigrée est très peu présente, ou encore dans les régions du Midi, où les personnes âgées sont nombreuses.

Les jeunes issus de l'immigration, devant ces attitudes, peuvent contribuer également à accentuer leur mise à l'écart. Conscients d'appartenir aux couches défavorisées de la Nation, ils voient leurs parents touchés plus que d'autres par le chômage ou les accidents du travail. Ils réussissent souvent moins bien que les autres à l'école et très tôt prennent conscience qu'on les rejette en raison de leur origine lorsqu'ils recherchent un stage en entreprise, un travail ou un logement. Ceux qui réussissent leurs études restent longtemps au chômage et trouvent le plus souvent un emploi ne correspondant pas à leur qualification.

Ce sentiment de rejet, leur ignorance du monde en dehors de leur cité et de ses règles, et le fait qu'ils soient également tiraillés entre deux cultures peuvent engendrer quatre principaux types de réactions de leur part : l'auto discrimination, la violence, l'économie souterraine ou le communautarisme.

Par l'auto discrimination, ils minimisent leurs chances d'insertion en anticipant les éventuelles réactions discriminatoires des employeurs, des bailleurs... et risquent de glisser vers la précarité et l'assistanat. Par la violence, ils se coupent de tout avenir dans la société et renforcent le rejet exprimé par la majorité de la population. La principale reconnaissance dans nos sociétés étant la réussite pécuniaire rapide plutôt que l'effort et le travail, un certain nombre de jeunes peuvent aussi être tentés par le développement d'activités fondées sur le commerce illicite. D'autres, enfin, préfèrent s'investir dans la création d'entreprises communautaires dans lesquelles ils n'embaucheront que des personnes issues de leur pays d'origine, ce qui nuit à leur intégration et contribue à la mise en place d'un modèle de société fondé sur le développement séparé des communautés.

Face à ces constats, les politiques à mener par les États doivent être fondées sur une affirmation forte, par la loi, de l'égalité de traitement et de la non-discrimination. Les moyens doivent aussi être donnés pour que cette loi soit appliquée et respectée, notamment dans les domaines essentiels que constituent l'accès à l'emploi et l'accès au logement.

Un travail important est également à mener vers et avec la société civile pour agir sur les représentations. Il importe que les services publics donnent l'exemple et ne soient pas vecteurs ou amplificateurs de discriminations ; cette préoccupation doit être inscrite au cœur des métiers et des pratiques des agents publics. Les médias doivent être sensibilisés pour donner une image plus positive des quartiers et des jeunes issus de l'immigration. En parallèle, une politique ambitieuse doit être conduite pour éviter que les quartiers de banlieue ne se transforment en ghettos. Enfin, des actions sont à mener en direction et avec les jeunes issus de l'immigration, sans les stigmatiser davantage en en faisant une catégorie à part, pour les informer, les conseiller et les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle.

CHAPITRE II

L'économie sociale face aux jeunes issus de l'immigration

1. Les acteurs de l'émancipation et de l'intégration

L'intégration est directement liée au degré d'implication des divers acteurs de la société civile. Sans l'investissement de toutes les parties concernées (les citoyens, les pouvoirs publics, les organisations, les associations, les acteurs sociaux comme les centres d'aide sociale, les syndicats, etc.), ce processus risque d'engendrer désintégration, exclusion et "exil" social. L'intégration dépend en second lieu des moyens dégagés pour sa mise en œuvre. Nous pouvons ainsi faire la différence entre deux niveaux de responsabilité : le niveau national et le niveau européen.

b. Le niveau national

Le migrant

L'intégration est en premier lieu étroitement liée à une démarche volontariste et individuelle. Pour s'intégrer ou pouvoir participer à la vie civile, un individu doit d'abord manifester sa volonté de s'intégrer à une communauté (dans le sens le plus large du terme). Cette volonté ne doit en aucun cas être synonyme d'assimilation ou d'acculturation. Elle peut être considérée par la personne en question comme une stratégie d'autodétermination individuelle afin de pouvoir s'assurer une place dans la société et vivre en harmonie avec son nouvel environnement.

Cependant, cette volonté individuelle, si elle est essentielle, n'est pas suffisante. L'intégration est aussi arbitrée par un investissement propre à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. La valeur ajoutée de la maîtrise d'une langue peut être perçue sous plusieurs angles. Elle forme un instrument de communication entre tous les citoyens autochtones et migrants. De surcroît, elle représente une passerelle entre le citoyen et certains milieux professionnels (notamment le marché de l'emploi) et professionnalisés (le monde médical, les administrations communales, les services d'aide sociale, les écoles, la justice, etc.). C'est aussi un moyen pour les générations futures de pouvoir franchir les obstacles sociétaux.

La société

L'arrivée des immigrés dans les sociétés occidentales n'est pas, selon les jeunes des collectifs, un processus "naturel" et "neutre". C'est plutôt un processus chargé de divers symboles et diverses implications. Théoriquement, ce processus appelle la création d'un espace, d'un territoire, d'un lieu où un choc est le plus souvent inévitable. Compte tenu des facteurs sous-jacents des mouvements migratoires récents (regroupement familial), le nouvel immigrant se heurte en premier lieu à son homologue autochtone qui, dans la plupart des cas, occupe une place similaire sur l'échelle sociale. Plusieurs exemples peuvent illustrer ce constat. La première confrontation s'opère au niveau spatial. Le nouvel immigrant vient s'installer dans le même quartier que les autochtones de la classe sociale ouvrière ou dans les quartiers populaires où une bonne partie des habitants est dépendante du minimum garanti ou d'une allocation de chômage, utilise une gamme d'infrastructures théoriquement destinées en premier lieu aux nationaux, etc. Ce qui provoque chez les autochtones un sentiment

d'envahissement par "l'autre", "l'inconnu", "l'étranger". Le nouvel immigrant représente aux yeux de ces citoyens une menace concrète. Il est vu comme un vrai concurrent sur plusieurs marchés, essentiellement ceux de l'emploi et du logement. Le nouveau venu est aussi perçu comme profitant de l'État providence auquel il n'a pas cotisé.

Cultivés notamment par les partis politiques de l'extrême droite dans tous les pays membres de l'Union européenne, ces préjugés provoquent des confrontations conflictuelles entre ces deux groupes sociaux, qui mènent souvent à un rejet de tout ce qui est "autre". Cette angoisse est aussi due à la méconnaissance mutuelle de "l'autre" et à un repli sur soi-même pour conserver les biens de l'État providence.

L'État et les autres acteurs sociaux : les arbitres de la société civile

Les États et leurs pouvoirs publics (les gouvernements fédéraux, nationaux, régionaux et locaux), les divers autres acteurs sociaux (services d'aide sociale, associations, etc.) et le monde du travail (entreprises, syndicats, centres de formation, etc.) jouent un rôle déterminant dans le processus de l'émancipation des jeunes issus de l'immigration. L'espace dans lequel se développent les relations humaines n'est pas seulement matériel, il est aussi fortement chargé de significations symboliques. Ces relations peuvent se définir en termes d'égalité ou en termes de hiérarchie. Ceci dépend énormément des différents modèles et politiques d'intégration mis en place par les États membres de l'Union européenne. Pour certains jeunes, les politiques d'intégration adoptées par les États membres de l'Union européenne sont responsables de la reproduction des inégalités socio-économiques, politiques, culturelles et spatiales actuelles. Ces inégalités ont abouti à la naissance de dualités "ethniques" dans presque toutes les sphères de l'intégration. Celles-ci sont désignées dans le jargon anglo-saxon par le terme *d'ethnic minority gaps*¹³. Cela signifie que la "marginalisation" des immigrés dans les sociétés occidentales n'est autre, pour une grande partie, que le résultat de l'interférence entre discriminations "institutionnalisées" mais restant camouflées et origine ethnique.

Ces inégalités ne peuvent être résolues sans l'implication active des États membres de l'Union et des divers acteurs sociaux. Tous les acteurs sont appelés aujourd'hui à créer les conditions nécessaires pour favoriser l'émancipation et la participation de tout citoyen, quelles que soient son origine ethnique, ses convictions religieuses et politiques, sa nationalité...

c. Le niveau européen

Malgré les divers obstacles, l'Europe en construction est un fait réel et peut être considérée comme un acteur principal de l'intégration des jeunes citoyens dans le futur. Ainsi, son devenir dépendra de son comportement vis-à-vis de ses propres citoyens et des moyens qui seront déployés dans ce domaine. On essaiera successivement de donner une idée sur la perception de cette Europe par ses propres citoyens, sur la citoyenneté européenne et le sentiment des jeunes envers cette Europe en construction au travers du *Livre blanc de la jeunesse*, édité par la Commission européenne en 2001.

¹³ Ben Abdeljelil, Y. (2001b), De 'Ethnic Minority Gap' in het onderwijs en op de Belgische arbeidsmarkt, *Opinie van de dag*. In *De Morgen*, 24-09-2001.

La perception de l'Europe par ses propres citoyens

Pour beaucoup, l'Europe est une notion qui renvoie à quelque chose de lointain, vague et complexe. Les réactions des éleveurs européens lors de l'épidémie de la "vache folle" ou de la "fièvre aphteuse" ou les résultats de l'enquête de l'Eurobaromètre 2001 sur la jeunesse témoignent de l'existence d'un clivage entre l'Europe et ses citoyens. Ce que beaucoup de citoyens ne sentent pas, c'est que l'Union a également des compétences relatives à l'environnement, à l'emploi, au social, à la jeunesse, etc. Ils ignorent généralement que l'Europe accorde d'importants crédits qui cofinancent de multiples initiatives locales dans ces domaines et bien d'autres.

Il n'est donc pas surprenant, d'après les conclusions de la Commission européenne, que cette " *autorité anonyme européenne lointaine* " apparaisse comme un bouc émissaire idéal plutôt que les administrations nationales ou régionales incarnées par des élus locaux et distributrices d'aides financières. Malgré l'effort fourni par l'Union pour se rapprocher du citoyen – par exemple, par le biais de la multiplication des points de diffusion de l'information –, celle-ci est en partie responsable de son image négative. L'Europe paraît encore très complexe, notamment aux yeux des jeunes.

De surcroît, les États membres de l'Union européenne sont confrontés de plus en plus à une autre réalité, dont le poids pèsera lourdement sur leur développement économique et social futur. Ils se caractérisent par un vieillissement très poussé de leurs populations, qui, en principe, doivent former le fer de lance de la puissance de l'Europe. Ce vieillissement mènera sûrement à un déséquilibre perceptible dans l'échange inter générations.

Ajoutons aussi que l'Europe sera confrontée au cours des années à venir à l'élargissement vers l'Est et éventuellement vers le Sud (le Maroc et la Turquie). Cela l'obligera à mettre en place de nouvelles formes de "gouvernance" afin de mieux gérer et intégrer des "nouveaux citoyens" jeunes ayant des profils culturels et des niveaux de formation très différents¹⁴.

Repenser le rôle des jeunes dans le développement durable de l'Union est en quelque sorte imposé par les recommandations des jeunes Européens interrogés (voir le *Livre blanc de la jeunesse*) lors de la présidence française de l'Union européenne en 2000. Une majorité d'entre eux souhaite influencer les politiques européennes à tous les niveaux qui les concernent, mais ils éprouvent un manque de moyens.

Une citoyenneté européenne "ethniquement" hiérarchisée

Selon les lignes directrices de la citoyenneté européenne, " *est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union complète la citoyenneté nationale mais ne la remplace pas. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité* " (Traité CE, art. 17). Nous pouvons nous poser la question de savoir si cette citoyenneté ayant comme ciment la "nationalité" répond ou répondra aux besoins d'une Europe en construction.

¹⁴ Voir Commission des Communautés européennes (2001), *Gouvernance européenne. Un livre blanc*, COM(2001) 428 final, Bruxelles, 25-7-2001, 40 pages. Voir aussi Commission des Communautés européennes (2001), *Livre blanc de la Commission européenne. Un nouvel élan pour la jeunesse européenne*, Bruxelles, 21.11.2001, COM(2001) 681 final, 82 pages. Voir aussi : Commission européenne (2000), *Rapport général*, en particulier Chapitre IV : citoyenneté et qualité de vie, Section 3 : éducation et culture (14/42). Voir aussi Commission des Communautés européennes (2001), *La jeunesse européenne : arrêt sur image pour un nouvel élan. Principaux résultats de l'Eurobaromètre 2001 sur la jeunesse*, Direction générale de l'éducation et de la culture, Bruxelles, 2002, 11 pages. Voir aussi les différents efforts déployés par la Commission européenne dans le cadre des programmes Socrates, Leonardo da Vinci et Jeunesse, Actions conjointes et appel à propositions (DG EAC n° 15/03).

Selon ces lignes directrices, les droits citoyens sont attribués aux seuls ressortissants des États membres de l'Union. Les personnes qui ne disposent pas de la nationalité d'un État membre mais résident sur le territoire de l'Union européenne ne bénéficient pas en tant que tel des mêmes droits citoyens. Ainsi, elles n'ont pas le droit de s'établir dans d'autres États membres. À l'heure actuelle, il s'agit du droit le plus important pour les citoyens de l'Union. De cette manière, ils ont également le droit de ne pas être discriminés dans leur État d'accueil. Cependant, cela n'implique pas qu'ils peuvent exercer tous les droits, notamment politiques (droit d'être élu et éligible).

Pourtant, plus les citoyens de l'Union jouissent de droits, plus il y aura une égalité entre les ressortissants de l'État membre d'accueil et les ressortissants d'autres États membres (et cela peut même donner lieu dans certains cas à une avancée pour eux).

Toutefois, trois nuances au moins doivent être apportées.

- b) Certains droits liés à la citoyenneté sont attribués à toutes les personnes qui résident légalement sur le territoire de l'Union. Il s'agit alors d'une relation directe entre l'Union européenne et le citoyen. Cette relation est relative entre autres au droit d'accès aux documents de l'Union, au droit d'adresser une pétition au Parlement européen et de faire appel ou de s'adresser à un médiateur en cas de conflit.
- c) Un deuxième point à souligner est que l'Union européenne livre une lutte à grande échelle contre les discriminations, sauf en ce qui concerne les dispositions de la libre circulation. L'un des principaux instruments est la directive 2000/43/CE, qui impose aux États membres de promulguer la législation en rapport avec le traitement inégal basé sur la race ou l'origine ethnique.
- d) Un troisième point, et non des moindres, est le fait que l'Union européenne cherche à réaliser un espace sans frontières intérieures. Outre le droit de s'établir durablement dans un autre État membre, les ressortissants de l'Union peuvent librement se déplacer sur son territoire. Mais, à l'heure actuelle, cet espace n'est pas encore réalisé.

Ces dispositions européennes font que les immigrés ne disposent pas des mêmes droits que les autres citoyens nationaux et communautaires issus des États membres de l'Union européenne. Les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997) ont créé, au niveau de chaque État, une structure formelle tripartite de la citoyenneté. En fonction des droits politiques dont disposent les citoyens, on peut effectivement faire la distinction entre trois types de citoyens et trois niveaux de citoyenneté dans chaque État membre de l'Union européenne¹⁵.

▶ Au sommet de cette structure, on retrouve les "*citoyens à part entière*", c'est-à-dire les nationaux résidant dans leur pays. Ils jouissent de la totalité des droits, y compris les droits politiques, et sont les seuls à bénéficier d'une citoyenneté intégrale.

▶ À côté de ce premier groupe, il y a les citoyens de "deuxième rang". Ce sont des citoyens ressortissants de l'Union européenne ou "*intracommunautaire*" qui vivent dans un autre État membre que le leur. Ces citoyens européens jouissent de droits politiques, mais ces droits sont limités aux droits de vote et d'éligibilité aux niveaux municipal et européen.

▶ À ces types de citoyens succèdent des citoyens qu'on nomme de "*troisième rang*". Ce groupe est constitué de deux catégories. D'une part, les personnes qui résident légalement en Europe, mais qui sont des ressortissants d'un pays tiers à l'Union européenne. En théorie, ils ne disposent d'aucun droit politique significatif, sauf dans des pays comme la Hollande, le Danemark, la Suède, la Finlande ou l'Irlande où ils ont le droit de vote au niveau local.

¹⁵ Martiniello, M. (2000), *La citoyenneté à l'aube du XXI^e siècle. Questions en enjeux majeurs*, Fondation Roi Baudouin et les Éditions de l'université de Liège.

Et, d'autre part, les personnes que certains auteurs qualifient de "citoyens de quatrième zone". Parmi eux, on compte les "sans-papiers", qui ne jouissent que de droits civils et sociaux extrêmement limités, voire inexistant, dans la mesure où leur séjour n'est pas juridiquement reconnu.

e) Le rôle de la société civile et de l'économie sociale dans l'intégration des citoyens

Le rapport du CES européen¹⁶ sur "*le rôle de la société civile organisée*", et donc de l'économie sociale, "*dans l'immigration et l'intégration sociale*" constitue une sorte de fil conducteur sur le rôle des associations, coopératives, mutuelles et fondations. On ne peut que rejoindre les auteurs en estimant que l'intégration des jeunes et des adultes est d'abord une intégration civile. L'économie sociale représente, pour les immigrants comme pour les autres personnes, une école de la citoyenneté : un lien d'appartenance et de pratique de celle-ci grâce au fonctionnement démocratique qu'elle suppose.

La création d'associations d'économie sociale par ou avec les immigrants joue un rôle civiquement intégrateur quel que soit l'objet poursuivi (culturel, social, sportif, etc.). Elle permet à chacune, à chacun, de commencer à prendre ou de reprendre en main sa destinée, et de se positionner positivement, comme acteur ou co-acteur, dans la société. Le modèle de l'économie sociale doit donc être porté très tôt à la connaissance de celles et de ceux qui arrivent sur un nouveau territoire, de façon à les informer et à les préparer, le moment venu, à être en état de prendre une initiative d'économie sociale.

Le monde des associations et des coopératives sociales et culturelles joue déjà un grand rôle en ce sens. Sur ce point, on approuvera les auteurs qui souhaitent que "*les associations existantes dans la société hôte accueillent les personnes immigrées : associations de quartier, associations du monde éducatif, associations patronales, syndicales, partis et mouvements politiques, instances sportives, instances professionnelles, ONG, etc. Il faut, tant les associations elles-mêmes que les institutions publiques, qu'elles fournissent un effort constant de promotion de la participation de celles-ci*".

Ils soulignent également avec raison l'importance de la création d'associations par les immigrants eux-mêmes, afin de leur permettre de renforcer leur identité sociale. Il est évident que, dans une Union européenne où les seules associations regroupent plus de 100 millions de personnes, l'intégration à cet ensemble civique et social est déterminant.

Mais, bien sûr, encore faut-il que les immigrants, jeunes et moins jeunes, aient accès aux moyens de leur dignité. La rapidité de leur accueil est, de ce point de vue, fondamentale. Les associations d'accueil de jeunes errants, de sans-papiers ou de personnes avec papiers mais exclus jouent un rôle difficile et essentiel pour éviter la dérive et les risques de prostitution, d'enrôlement dans les bandes, le sentiment de désarroi, voire d'abandon. Des associations de diverses natures, des coopératives sociales, des "charities" ou des "misericordias" permettent donc de donner aux uns et aux autres l'accès à l'alimentation, à l'habillement, à l'habitation... mais aussi l'accès aux droits. Il faut noter que dans de plus en plus de pays européens, les associations d'accès aux droits, créées notamment par des magistrats et des avocats, permettent à des personnes "perdues" jusque-là de comprendre qu'elles ont des

¹⁶ Conseil économique et social européen, 2001.

droits (ce qu'elles ne savent souvent pas) et qu'elles peuvent les mettre ou faire mettre en œuvre.

Cela va dans le sens de ce que le Comité économique et social européen appelle le nécessaire " *traitement équitable* " accordé aux ressortissants de pays tiers, affirmant que " *dans un système démocratique, il est inacceptable que les personnes immigrées vivent en permanence dans une situation d'infériorité en termes de droits ; or, c'est actuellement le cas dans l'Union européenne* ".

L'accès aux droits concerne particulièrement les "droits de l'Homme", et l'on sait l'impact des associations, unions, coordinations, ligues de pays européens engagées dans la lutte pour les droits de l'Homme, et principalement ceux des sans-papiers.

f) Sphères d'intégration et économie sociale

L'économie sociale est très présente dans les actions lancées en direction des primo arrivants¹⁷. Mais l'économie sociale, qui touche plus de 260 millions de personnes en Europe et qui est active dans de multiples secteurs (agriculture, pêche, production industrielle, finance, prévoyance, santé, assurance, consommation, social, culture, sport, etc.), contribue déjà à des politiques sectorielles d'intégration des immigrés.

a. L'habitat

Les politiques européennes et nationales de logement sont nombreuses. Les associations sociales, les coopératives de construction et d'habitation y participent et souvent les anticipent. Beaucoup reste à faire dans ce domaine, et les pouvoirs publics européens et nationaux n'appuient pas encore suffisamment les actions de l'économie sociale concernant le logement.

b. L'éducation

Les centres associatifs, coopératifs, de formation et d'information pour la scolarisation des immigrés dès leur plus jeune âge sont très utiles pour, là encore, précéder comme pour accompagner les politiques publiques. Comme le souligne Michel Gevrey¹⁸ dans son rapport au CES français, " *la réalité est que les jeunes, les enfants, doivent apprendre une langue et apprendre dans cette langue, apprendre donc cette langue nouvelle pour eux et simultanément acquérir l'ensemble de leurs savoirs dans cette langue* ". Or, ainsi que le souligne le rapport de l'OCDE, la maîtrise linguistique est un élément d'intégration déterminant.

L'accompagnement scolaire est donc absolument indispensable. Il est une façon de lutter contre l'exclusion, contre les traitements discriminatoires. Plus largement, la promotion de l'égalité des chances par les syndicats et les associations d'enseignants ou de parents d'élèves est l'une des clefs de l'accès à l'égalité des chances pour les immigrés. Il y a fort à faire : l'OCDE révèle que, dans plusieurs pays, " *plus de la moitié de la population étrangère (15/65 ans) n'a pas fait d'études* " !

3.3. La santé et les services sociaux

¹⁷ CES européen, 2001.

¹⁸ Michel Gevrey, conseiller au Conseil économique et social français, et président de coordination des œuvres mutualistes, coopératives et associations de l'Éducation nationale.

Les associations et coopératives sanitaires et sociales, les mutuelles et associations de prévoyance et de santé, les “charities” ainsi que les organisations non gouvernementales européennes ou internationales œuvrent très activement dans ces domaines, afin de donner accès aux services sociaux publics, en complétant aussi ceux-ci sur le terrain. Il s’agit pour toutes ces organisations de “*rapprocher*”, selon l’expression du CES européen, les services de santé et les autres services publics de la population immigrée. Cela va des campagnes d’information sanitaire à la couverture maladie, en passant par des centres de soins, des pharmacies coopératives et mutualistes, etc.

3.4. La cellule sociale, la famille

Les immigrés éloignés de leur famille et cherchant à la rassembler ou, en particulier pour les plus jeunes, désireux de recréer ou de fonder une famille ont besoin du soutien du monde associatif, très actif aussi dans ce domaine. À la fois pour pallier les déchirements des séparations et pour favoriser la création de nouveaux liens sociaux et familiaux. Les associations familiales sont des vecteurs d’intégration. Les associations d’accueil et d’aide aux plus jeunes également.

La tâche est lourde. Le rapport 2002 de l’OCDE insiste sur le fait que le phénomène des mineurs non accompagnés va croissant : “*il peut y avoir à une date donnée jusqu’à 100 000 mineurs non accompagnés dans la seule Europe de l’Ouest, mais une fraction d’entre eux seulement demande l’asile*”. Aux Pays-Bas, 15 % des demandes d’asile sont déposées par des mineurs ; les deux autres pays d’accueil les plus populaires pour ces derniers étant le Royaume-Uni et la Hongrie. Le rapport indique que “*l’intégration de ces enfants dans la société du pays d’accueil nécessite des approches et des ressources spécifiques*”. Ajoutons aussi des approches fines de type économie sociale.

c. La laïcité, les religions

Les associations laïques contribuent fortement à développer la notion de tolérance et d’acceptation des différences ; elles sont absolument nécessaires à une intégration acceptée. Il est évident que leur développement doit être une préoccupation constante. Par ailleurs, comme le relève le Comité économique et social européen, “*les institutions et les organisations confessionnelles font la promotion des activités à caractère religieux, humanitaire et de solidarité*”. Les associations de ce type contribuent ainsi à développer des attitudes favorables. Encore faut-il veiller en permanence à ce que certaines approches ne favorisent pas la xénophobie et l’exclusion. Les associations confessionnelles ont donc une mission délicate à accomplir.

d. Le sport

Les associations sportives aussi jouent un rôle intégrateur, et, comme celles vouées à la formation ou à la culture, elles concernent fortement les plus jeunes immigrés : elles sont créatrices de lien social – voire culturel – en participant à la lutte contre le racisme et la xénophobie. L’impact des organisations sportives sans but lucratif est assez immédiat et souvent fort.

e. L’entraide, les échanges

Les immigrés, qu’ils soient jeunes ou non, sont, comme d’autres populations fragilisées, créateurs de systèmes d’échanges et d’entraide. L’un des prolongements les plus innovants est constitué par les systèmes d’échanges locaux, les banques du temps et autres systèmes coopératifs ou associatifs d’échanges de savoir-faire et de compétences. Les uns et les autres

ne sont d'ailleurs pas systématiquement limités aux seuls immigrés, mais, au contraire, s'avèrent un moyen de réciprocité entre populations locales et populations immigrées. Les associations de femmes y jouent un rôle important.

f. L'emploi, les activités économiques

Le Conseil de l'Europe a souligné dans l'un de ses récents rapports que les immigrés peuvent être, on l'oublie, également créateurs d'activités, d'entreprises et d'emplois, seuls ou avec des autochtones. Le cadre solidaire des coopérateurs agricoles, de production industrielle, de services ou de consommation est, par sa nature même, bien adapté pour des personnes cherchant à partager un projet. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif et les coopératives sociales mélangent bénévoles et salariés ; pourvoyeuses de moyens, elles correspondent bien à la situation d'immigrés ayant particulièrement besoin d'être épaulés. Les réseaux d'appui à la création de toutes petites entreprises ou de moyennes entreprises ainsi que l'économie sociale à partir de fédérations de coopératives, de mutuelles ou d'associations participent à l'intégration économique mais aussi sociétale des immigrés créateurs d'activités et d'emplois. Mais, bien sûr, la majorité des immigrés est d'abord à la recherche d'un emploi, et les jeunes notamment se heurtent au phénomène de la "surexposition" au chômage.¹⁹ La conclusion de l'étude, déjà plusieurs fois citée, de l'OCDE rejoint celle des études de la Commission européenne : " *Les étrangers et les immigrés ont généralement un taux d'activité plus faible que les nationaux.* " Cela est encore plus vrai pour les femmes.

Selon une étude du Haut Conseil à l'intégration menée à partir de l'enquête "Emploi" de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), en 1990, la probabilité, en France, pour un étranger d'être au chômage est supérieure de 39 % à celle relative à un Français de même âge, de même formation, de même qualification et travaillant dans le même secteur. On voit aussi apparaître des différences sensibles entre Français de naissance (10,9 % de chômeurs), Français par acquisition (13,8 %) et étrangers (18,8 %). En ce qui concerne les jeunes, 20,2 % des Français de 15-24 ans étaient au chômage contre 42 % des jeunes étrangers non-ressortissants communautaires cette même année. Plus récemment, en 2000, l'Insee a recensé 9,4 % de Français au chômage contre 20,8 % pour l'ensemble des étrangers (9,5 % pour ceux de l'Union européenne et 27,7 % pour ceux des pays tiers).

L'attitude plus ouverte et plus tolérante des responsables des entreprises de l'économie sociale, semble montrer qu'il est possible de limiter la prégnance de l'effet "origine" et de l'effet "nationalité". Mais il est évident qu'un renforcement des politiques publiques est, là encore, indispensable, la question concernant l'ensemble des employeurs et pas seulement ceux de l'économie sociale.

L'économie sociale doit encore améliorer ses interventions, aussi bien à l'égard des immigrés de la première génération qu'à l'égard de ceux de la deuxième, voire bientôt de la quatrième génération dans certains pays du programme, pour lesquels les obstacles sont seulement atténués. Ceci particulièrement en direction des plus jeunes, dont l'insertion est, selon l'OCDE, " *extrêmement problématique* ". Ils souffrent d'un phénomène de discrimination renforcée, en France, au Danemark et en Belgique, où le taux de chômage des jeunes actifs étrangers atteint 20 % !

Le Conseil de l'Europe, comme les instances de l'Union européenne, le répète souvent : l'intégration des immigrés et des minorités ne peut être réelle sans une participation active des acteurs non étatiques et donc de l'économie sociale. Les associations, coopératives et

¹⁹ *L'insertion des jeunes d'origine étrangère*, 2002. Étude de M. Viprey, CES France.

mutuelles ont l'avantage de pouvoir se développer tant à un niveau micro local qu'au niveau européen ou international.

Ces organisations, ces entreprises correspondent à une libre création, à une pratique démocratique, à un souci de plus juste répartition des excédents ; elles sont fondées sur la notion de solidarité. Elles ne nécessitent pas obligatoirement au départ de moyens excessifs et permettent de mêler des apports mixtes (du bénévolat aux moyens matériels et financiers) Elles peuvent mener de front des activités économiques comme sociales, et donc marchandes et non marchandes. Sans vouloir les idéaliser, elles ont cette souplesse, cette adaptabilité, qui est recherchée par celles et ceux qui ont besoin d'outils de support "abordables".

g) L'économie sociale et le Pôle européen des fondations de l'économie sociale

Les sociétés membres d'Euresa et le Pôle européen des fondations de l'économie sociale œuvrent dans le sens d'une économie sociale "intégrative". Par exemple, comme la Folksam (mutuelle d'assurance membre d'Euresa) en créant un "call center" permettant à des immigrés d'appeler dans leur langue d'origine ; comme la Fondation Macif en bâtissant un programme de soutien à la création d'activités d'économie sociale par des jeunes ; comme le Pôle européen des fondations de l'économie sociale en se lançant dans le programme qui fait l'objet du présent document.

Un certain nombre de ces initiatives ont été prises en liaison avec la Confédération européenne des syndicats, qui lutte pour une intégration plus humaine des immigrés en Europe. Ce que font ces sociétés d'assurance, d'économie sociale et ces fondations montre combien il est nécessaire d'avoir une approche démultipliée de l'intégration, qui peut être chaque jour une épreuve si elle ne fait pas l'objet d'un accompagnement dans les différentes sphères de vie, d'action : de la vie personnelle et familiale à l'acte de production, en passant par la consommation, mais aussi la formation, la culture... et bien entendu la santé.

Les coopérations entre les différents acteurs de l'économie sociale seront donc appelées à se développer encore dans l'avenir. On peut penser que le Pôle européen des fondations de l'économie sociale y contribuera. Ainsi d'ailleurs que les jeunes que les fondations auront, d'une manière ou d'une autre, accompagnés et qui doivent, à leur tour, devenir des acteurs associatifs, coopératifs ou mutualistes.

L'économie sociale peut et doit donner l'exemple, et favoriser l'émergence d'un contexte humain, civique, social autant qu'économique, facilitant l'intégration progressive, choisie, des immigrés. Facilitant le passage à une vie civile pleine et entière, et donc à une véritable citoyenneté active.

CHAPITRE III

Le Pôle européen des fondations de l'économie sociale

a) Tour d'horizon

1.1. Le Pôle européen

Constitué en janvier 1999, le **Pôle européen des fondations de l'économie sociale** est une association internationale à but non lucratif. Il s'est donné pour mission d'initier, d'accompagner et de promouvoir concrètement les initiatives de ses membres visant en particulier la citoyenneté active, l'accès à la culture et aux savoirs, la formation, la démocratie économique, le développement de l'emploi durable et la création de nouvelles activités dans le champ de l'économie sociale, notamment par la mise en œuvre de programmes opérationnels annuels ou pluriannuels, nationaux ou transnationaux.

1.2. Les membres du Pôle européen :

- Fondation Agrupació Mútua (Espagne) ;
- Fondation Cesar (Italie) ;
- Fondation Macif (France) ;
- Fondation Maif (France) ;
- Fondation P&V (Belgique).

► **Fondation Agrupació Mútua**

La Fondation Agrupació Mútua a été créée par la compagnie d'assurances Agrupació Mútua en 1993. Elle est de nature culturelle, bienfaitrice, avec un caractère d'assistance et à but non lucratif. Sa finalité est la promotion en particulier d'œuvres sociales, de bienfaisance, médico-sanitaires, d'aide, d'enseignement et/ou culturelles, environnementales et, en général, d'activités se rapportant au mutualisme, à la santé, à l'art et la culture, avec une attention spéciale réservée aux problèmes de la vieillesse, des orphelins et des handicapés. Et ce en promouvant l'enseignement, la formation et la recherche, en accordant des bourses, des subventions, des aides ou des récompenses, en organisant des cours, des conférences, des colloques, des séminaires, des publications, des concours ou des manifestations ainsi que, d'une manière générale, en exerçant toute activité ayant trait à sa qualité de fondation, elle-même ou en collaboration avec d'autres organismes publics ou privés.

La Fondation Agrupació Mútua, motivée par ces objectifs et profondément engagée dans cette cause, sensible aux changements qui se produisent dans la société, où le besoin d'innovation et d'esprit d'initiative devient de plus en plus manifeste, veut être un vecteur d'insertion sociale et de stimulation de la participation dans les domaines où se révèle une plus grande nécessité de coopération et de solidarité.

► **Fondation Cesar**

En 1990, sur l'initiative du membre fondateur Unipol Assurances, naissait en Italie la Fondation Cesar, Centre européen de recherches de l'économie sociale et de l'assurance. La Fondation Cesar a pour mission de développer la culture de la solidarité et de l'engagement civil, de diffuser les thèmes de l'économie sociale et de la coopération, et d'approfondir les thèmes sur la prévention, la sécurité et la légalité. Grâce à son membre fondateur Unipol, la Fondation Cesar a pu compter dès sa création sur des rapports internationaux avec un réseau

étendu d'assurances et de mutuelles qui partagent avec Unipol l'ancrage dans l'économie sociale.

La Fondation Cesar est membre fondateur du Pôle européen des fondations de l'économie sociale, dont le but est de fournir une nouvelle culture de la solidarité et de l'intégration des jeunes dans l'ère de l'économie sociale. Dans une logique d'ouverture aux expériences novatrices au niveau européen, la fondation aborde des thèmes tels que la santé, la prévoyance complémentaire, la réforme du Welfare, l'abolition des clauses vexatoires, la reconnaissance des droits des consommateurs, la diffusion et la valorisation des expériences d'entreprises liées à l'économie sociale.

Les domaines d'activité de la Fondation Cesar

- Les assurances : elles s'occupent des problèmes d'assurance comme la prévoyance complémentaire et la santé, la RCA, le rôle de l'ISVAP (Institut de contrôle), le rôle des institutions, les rapports avec les consommateurs et les thèmes sur le consumérisme ;
- L'économie sociale : elle encourage les recherches, les études et les initiatives culturelles dans le troisième secteur et elle collabore avec les coopératives et les associations engagées dans le social.

Projets sociaux

- Sécurité et légalité : elle s'occupe de la diffusion de la culture de la légalité et de la sécurité. Un engagement qui a conduit à la création de deux autres associations : Sicustrada, qui est engagée dans la prévention, la sécurité et l'éducation routière sur le territoire national, et Sicureuropa, qui s'occupe de la légalité et des phénomènes de micro- et macro criminalité à travers un réseau constitué d'un observatoire national et d'observatoires régionaux.

▶ **Fondation Macif**

La Fondation Macif, fondation d'entreprise dont la vocation est de prolonger le dessein social de son créateur, la Macif, s'inscrit dans une démarche de solidarité active entre les hommes, favorisant l'accès à l'autonomie et à la responsabilité des personnes, tant en France qu'en Europe. Elle a pour objet de contribuer à inscrire durablement l'économie sociale sur l'ensemble du territoire français et européen, en soutenant les initiatives qui y participent. Le périmètre de l'économie sociale concerné est celui des mutuelles, des coopératives ou des associations qui créent des biens et/ou des services et qui, de fait, développent une démarche entrepreneuriale inscrite dans l'économie.

La Fondation Macif s'appuie sur une structure décentralisée composée de onze délégations régionales qui lui permettent de développer son activité au plus près des réalités du terrain avec une grande réactivité ; en effet, chaque région organise des réunions de commission d'engagements soutenues techniquement par un correspondant régional de la fondation. Pour mieux structurer ses actions, la Fondation Macif a noué des relations avec divers partenaires privés ou publics, au niveau national comme au niveau régional.

▶ **Fondation Maif**

Le but de la Fondation Maif est de permettre un meilleur épanouissement de chacun en développant toutes les formes de recherches tendant à améliorer la prévention des risques encourus, plus particulièrement ceux que courent les jeunes et les personnes dépendantes – à leur domicile, dans la rue et sur leur lieu d'activité – ainsi que la sécurité des personnes et la protection de leurs biens. La fondation s'inscrit dans une réalité plus large que l'assurance,

entretenant notamment un dialogue permanent avec tous les acteurs économiques soucieux des mêmes problèmes.

► **Fondation P&V**

La Fondation P&V a été créée par P&V Assurances. Issue du mouvement ouvrier et coopératif, elle a vu le jour en 1907. Les activités de P&V reposent depuis environ un siècle sur les principes et les valeurs de l'économie sociale, notamment :

- la défense des valeurs humaines ;
- la promotion de la solidarité, de l'égalité, de la citoyenneté active, de l'autonomie du citoyen pour qu'il puisse s'organiser et s'associer afin de mieux défendre ses idéaux ;
- et surtout le réinvestissement d'une partie de ses bénéfices au profit de l'intérêt commun.

P&V Assurances est à l'origine de la création d'un réseau d'institutions d'œuvres sociales uniques en leur genre. Aujourd'hui, la compagnie P&V n'a pas abandonné ses principes de départ et souhaite faire correspondre encore plus étroitement ses engagements social et civil aux besoins de la société actuelle. La fondation en est une illustration.

L'objectif central de cette fondation est de lutter contre l'exclusion des jeunes en défendant les valeurs propres à l'économie sociale. Ses activités sont axées sur la promotion d'une citoyenneté démocratique, participative et accessible à tout citoyen pour bâtir la société plurielle et solidaire de demain. C'est un choix ciblé et un pari osé, car une société moderne organisée ne peut se renouveler et bien fonctionner sans jeunes (peu importe leurs origines ethniques, leurs convictions politiques et religieuses, et leurs positions socio-économiques) et sans citoyens investis. Ces initiatives s'appuient sur l'apport actif des citoyens, en particulier des jeunes. En leur offrant un espace libre de débats démocratiques, la fondation veut leur procurer :

- une éducation informelle à la citoyenneté active ;
- des connaissances suffisantes afin de pouvoir penser le devenir de la société de demain qui, sans aucun doute, ne sera que plurielle ;
- une maturité intellectuelle afin de pouvoir évaluer, sélectionner et soutenir financièrement les bonnes pratiques issues de l'économie sociale qui, selon eux, représentent des initiatives réussies en matière d'intégration, d'émancipation et d'épanouissement, tant au plan individuel qu'au plan intercommunautaire.

b) La charte éthique du Pôle européen

Les membres du Pôle européen assoient leur action commune sur les approches et principes suivants :

1 - Entreprises de l'économie sociale, dans quatre pays de l'Union, animées de la même volonté de promouvoir de nouvelles pratiques porteuses de transformations sociales, les initiateurs du regroupement des fondations ont considéré en 1997 que quatre phénomènes concouraient à la mise en œuvre, au plan européen, d'un dispositif opérationnel d'économie sociale, d'intérêt général et complémentaire aux structures existantes. Il s'agit :

- de créer des synergies et des complémentarités avec les politiques publiques nationales de lutte contre le chômage, l'exclusion et les discriminations ;
- de consolider la place de l'économie sociale sur le territoire de l'Union européenne comme facteur de développement durable, de démocratie économique, de pluralisme, de création d'activités et d'emplois ;

- d’accompagner et de structurer les nouveaux réseaux de l’économie sociale tant au plan national qu’au plan européen ;
- d’accompagner le mouvement syndical européen dans sa volonté de tisser de nouveaux réseaux d’alliance avec les organisations d’économie sociale.

2 - Afin de donner un sens commun à des initiatives préalablement disparates sur la forme mais néanmoins convergentes sur le fond, les membres fondateurs du Pôle européen – qui ont la volonté de promouvoir de nouvelles pratiques sociales – se reconnaissent dans un périmètre d’action comportant les points suivants :

- l’inscription durable de l’économie sociale en Europe ;
- la participation active à la création de nouvelles activités dans le champ de l’économie sociale, notamment en direction des jeunes ;
- l’élargissement de la base du Pôle européen à d’autres fondations d’économie sociale ou à des organismes similaires ;
- l’élaboration et le dépôt de projets labellisés “économie sociale” auprès de la Commission européenne ;
- le soutien aux initiatives de ses membres.

3 - L’économie sociale est le socle sur lequel les fondations membres du Pôle européen fondent leur action.

Six grands principes caractérisent l’économie sociale. Ils conjuguent rigueur économique et audace sociale :

- ① **la libre association** : volonté de satisfaire un besoin, d’avoir une utilité ;
- ② **le partage démocratique du pouvoir** : les entreprises de l’économie sociale sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits ;
- ③ **la solidarité à l’intérieur du groupe** dans lequel chaque acteur est impliqué. Elle impose une cohérence entre l’économique et le social ;
- ④ **le non-cumul individuel du profit**, qui exclut l’enrichissement personnel. L’argent est ramené au rôle d’outil qui permet de réaliser les objectifs fixés ;
- ⑤ **la qualité des produits et des services** qui ouvre le champ de la participation au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective ;
- ⑥ **l’épanouissement de l’individu** : les entreprises de l’économie sociale proclament que leur finalité est le service de l’homme.

Pour les membres du Pôle européen, les acquis de la démocratie politique sont solides. Il convient donc, maintenant, d’instaurer la démocratie économique et sociale, et empêcher que le profit soit la finalité de la société. Dans ce sens, les six principes énoncés ci-dessus forment la trame idéologique qui unit les acteurs du Pôle européen.

Les approches et les principes énoncés dans cette Charte constituent, de fait, une obligation pour toute fondation ou tout organisme similaire se portant candidat à l’entrée dans l’AISBL (Association internationale sans but lucratif).

c) Les objectifs du Pôle européen

En créant le Pôle européen, les fondateurs ont exprimé leur volonté d'orienter, pour la période 2000-2005, leur programme stratégique selon les lignes directrices suivantes :

- contribuer à l'ancrage de l'économie sociale et du troisième secteur²⁰ dans les dispositifs politiques, économiques et sociaux préconisés par l'Union européenne ;
- développer un cadre d'intervention transnational dans le prolongement des politiques européennes ;
- participer de manière active à la création de nouvelles activités dans le champ de l'économie sociale, notamment en direction des jeunes ;
- élargir la base du Pôle européen à d'autres fondations ou organismes similaires nés de l'économie sociale ;
- contribuer au développement du dialogue civil et social au niveau européen, aux côtés d'institutions européennes comme la Confédération européenne des syndicats et le Comité économique et social européen.

d) L'engagement des fondations au niveau national

Le conseil du Pôle européen a décidé en octobre 2000 la mise en œuvre d'une action commune, déclinable au plan national, en Belgique par la Fondation P&V, en Espagne par la Fondation Agrupació Mútua, en France par la Fondation Macif et en Italie par la Fondation Cesar. Cette initiative, "**Économie sociale et intégration dans la société européenne des jeunes issus de l'immigration**", s'ancre dans un certain nombre de réalités contemporaines qui forment la trame d'une large réflexion politique entamée depuis plusieurs années par les États membres et par l'Union européenne. Son ambition : poser les bases d'un programme de travail transnational au centre duquel sont placés les jeunes, organisés en collectifs. Les notions d'intégration et de citoyenneté dans l'Europe d'aujourd'hui sont au centre des débats afin d'amener les acteurs de l'économie sociale, les organisations sociales et les institutions nationales et européennes à prendre en compte les aspirations des jeunes et les acquis de leurs travaux.

Pour la mise en œuvre de l'action, les quatre fondations partenaires ont recruté des collectifs jeunes chacune dans leur pays. Nous donnons ci-dessous une brève description de ce processus par fondation.

4.1. Fondation Agrupació Mútua

L'engagement

Durant le mois de mars 2001, le président de la Fondation Agrupació Mútua ainsi que les membres de la Patronale et le directeur du Gabinet d'Estudis Socials ont pris contact avec la Direction générale du Secrétariat à la Jeunesse afin d'analyser les possibilités de collaboration au sein du programme. La Direction générale s'est montrée très intéressée par cette proposition, qui correspond totalement aux compétences et aux fonctions du Secrétariat à la Jeunesse, d'autant plus que c'est elle qui est chargée de mettre en pratique le programme européen "Jeunesse" en Catalogne.

²⁰ Troisième secteur : regroupe tous les nouveaux services qui se sont développés pour faire face à des besoins que ni le secteur public ni le secteur privé ne couvrent.

La fondation a créé une équipe de travail chargée de la coordination transnationale du projet et le Gabinet d'Estudis Socials, quant à lui, a été chargé de la formulation, du suivi et de l'accompagnement du travail des jeunes.

Critères de sélection du collectif jeunes

La Fondation Agrupació Mútua, le Secrétariat à la Jeunesse et le Gabinet d'Estudis Socials se sont mis d'accord sur les critères de sélection des jeunes Catalans. Ainsi, le Gabinet d'Estudis Socials a rédigé une lettre qui, après avoir été signée par le président de la Fondation Agrupació Mútua et la Direction générale du Secrétariat à la Jeunesse, a été envoyée à un ensemble d'organisations au sein desquelles les jeunes sont travailleurs salariés ou bien bénévoles et s'occupent de l'intégration des immigrants en Catalogne.

Une cinquantaine de candidats, qui avaient envoyé une lettre de motivation et un curriculum vitæ, ont été convoqués. Les critères de sélection adoptés furent les suivants :

- ? âge : entre 18 et 25 ans ;
- ? intérêt pour la problématique ;
- ? expérience dans le monde associatif ;
- ? connaissance de langues étrangères, et en particulier du français ;
- ? équilibre entre les âges, les genres, les activités des jeunes (études/travail/volontariat, etc.) et la distribution territoriale en Catalogne ;
- ? présence de jeunes immigrants ;
- ? accord et disponibilité pour participer aux travaux et aux rencontres transnationales.

La sélection s'est effectuée durant le mois d'avril et 15 jeunes ont été choisis. Cinq personnes supplémentaires ont été sélectionnées, au cas où, parmi les premiers, surgiraient des problèmes comme un changement de résidence ou un désintérêt pour le programme.

Principales caractéristiques sociales des jeunes sélectionnés

Parmi les 15 premiers, on trouve 8 femmes et 7 hommes. Dans le second groupe, leur nombre est respectivement de 3 et de 2. Un certain nombre a une formation universitaire (sociologie, sciences politiques, anthropologie, éducation et travail social, etc.), alors que chez les autres, c'est l'expérience pratique du terrain qui domine. Au moins 6 d'entre eux vivent en dehors de Barcelone et plusieurs sont immigrés ou descendants d'immigrés.

Une fois la sélection terminée, la tâche suivante a été de convoquer ces jeunes à la première réunion. Elle a eu lieu le 31 mai 2001 au siège de la Fondation Agrupació Mútua. Lors de cette réunion, des informations ont été données sur le Pôle européen, le programme et sur sa mise en place en Catalogne.

La seconde réunion du 6 juillet 2001, dans les locaux du Gabinet d'Estudis Socials, a été moins formelle et davantage centrée sur les débats, en partant des questions formulées par les jeunes, et sur les méthodologies les plus adéquates pour arriver à atteindre les objectifs du programme.

Motivation

La majorité de ces jeunes est déjà impliquée dans d'autres initiatives qui touchent directement ou indirectement l'immigration.

4.2. Fondation Cesar

La Fondation Cesar, dans le cadre du projet Pac-Pôle, a contacté les différentes structures de la fondation situées sur le territoire italien et, aux mois de mars et d'avril 2001, a sélectionné le groupe d'étude qui a travaillé sur ce projet. Le groupe des jeunes est composé de la manière suivante :

- e) jeunes âgés de 20 à 31 ans ;
- f) sélectionnés sur la base de l'intérêt démontré dans l'approfondissement des thèmes de l'intégration ;
- g) provenant des différentes régions italiennes ;
- h) ayant une formation supérieure mais dans des domaines différents.

Ce sont surtout les jeunes ayant montré un intérêt pour les problèmes relatifs aux politiques migratoires qui ont été choisis. L'origine ethnique n'a pas été un élément important de la sélection : parmi les membres du collectif, une seule personne provient d'un pays extracommunautaire (Cameroun).

Organisation du travail

Le groupe de travail a tenu toute une série de réunions pour programmer le travail de manière systématique et analytique. Chacun des participants a discuté de tous les problèmes et des thèmes proposés. Toutes les réunions ont été coordonnées par le personnel de la Fondation Cesar, qui, par son attitude non directive, a laissé le groupe prendre librement ses décisions et ses engagements.

Motivation

Certains membres du groupe mènent ou ont mené une activité de volontariat avec les jeunes provenant de pays extracommunautaires, comme l'enseignement de la langue italienne ou l'orientation. D'autres font depuis longtemps des recherches sur l'immigration. Malgré l'homogénéité apparente du groupe, la confrontation a mis en évidence l'hétérogénéité de la perception du phénomène migratoire et des instruments nécessaires afin que la rencontre entre les cultures différentes puisse être une occasion de croissance réciproque. L'analyse des recherches produites par la plupart des centres d'étude italiens engagés sur ce front et celle des bonnes pratiques, à travers un débat constant et une confrontation, ont favorisé le partage de certains principes fondamentaux.

4.3. Fondation Macif

Composition du collectif jeunes en France

Afin de constituer le collectif jeunes en France, la Fondation Macif s'est appuyée sur ses délégations régionales, qui elles-mêmes ont fait appel à leurs partenaires locaux pour l'obtention de listes de candidats potentiels.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- âge : entre 18 et 26 ans ;
- être sensibilisé aux problèmes de discrimination ;
- témoigner d'un engagement associatif ou syndical ;
- s'engager sur le long terme de mi-2001 à mi-2003.

Ensuite, nous avons veillé à un équilibre le plus juste possible entre les candidats quant à leur origine, leur lieu d'habitation, leur sexe et leur situation professionnelle. Une vingtaine de personnes ont fait partie du collectif à un moment ou à un autre de la démarche ; le groupe s'est finalement stabilisé à une dizaine de participants assidus. Le groupe était constitué à 40 % par des jeunes gens d'origine étrangère, à 60 % par des jeunes filles, et l'équilibre entre salariés et étudiants a lui aussi été respecté.

Organisation du travail

Les participants étant originaires de diverses régions de France, et compte tenu de l'étendue géographique du pays, la solution de journées de regroupement du collectif séparées par des phases de travail individuel a été retenue. Une sociologue, en plus de l'encadrement interne fourni par la fondation, a accompagné les premières séances de regroupement afin d'aider les jeunes à fixer des règles de fonctionnement et une méthodologie de travail.

Un comité de pilotage a été constitué, regroupant des représentants nationaux de la fondation, des correspondants régionaux et nos partenaires de la Direction des populations et migration au ministère des Affaires sociales, du Fasild (Fonds d'action et de soutien à l'intégration et à la lutte contre les discriminations) et de la CFDT.

Motivation

Le collectif de jeunes en France a privilégié les problèmes liés à l'accès à l'emploi ou à l'évolution de carrière, en partant du principe que beaucoup d'autres facteurs de discrimination ne pouvaient trouver de solutions sans ce préalable. L'intérêt pour les jeunes est de se sentir en situation d'acteurs et non de consommateurs ou de spectateurs, de tenter d'agir directement sur de futurs textes de loi ou de futures directives – voire de les influencer. Le projet du Pôle européen représente la dimension opérationnelle de leur engagement associatif ou syndical. Les rencontres internationales de travail ou les séminaires intermédiaires sont autant d'occasions de s'ouvrir à d'autres cultures, à d'autres visions du monde. L'Europe représente ainsi pour eux une dimension concrète et palpable.

4.4. Fondation P&V

Critères de sélection du collectif jeunes

Pour réaliser ses objectifs au niveau national et européen, la Fondation P&V a sélectionné dans toute la Belgique un groupe de jeunes selon les critères suivants :

- âge : entre 18 et 25 ans ;
- appartenant au groupe allochtone ou au groupe autochtone ;
- trois candidats (une fille autochtone, un garçon autochtone, un garçon ou une fille allochtone) par organisation contactée ;
- les candidats doivent écrire une note d'une page sur le thème de l'intégration ;
- les candidats doivent être disponibles, prêts et motivés pour participer activement au projet. Cela signifie :
 - de s'engager pendant deux ans et demi;
 - de participer, pendant ces deux ans et demi, régulièrement aux réunions, ;
 - de participer à deux ou trois réunions nationales et internationales (Italie, Espagne, France et Belgique).

La sélection des jeunes s'est déroulée en plusieurs étapes. Au total, 35 candidats ont demandé à participer au projet, dont 11 femmes et 21 hommes. En fait, 26 jeunes (15 garçons et 11 filles) ont été effectivement retenus. En outre, 5 candidatures ont été rejetées et 4 autres candidats figuraient comme réserve. Ce collectif a rassemblé 26 jeunes, dont 24 pleinement engagés dans le projet.

Origine ethnique des jeunes

Tenant compte des divers groupes ethniques présents en Belgique, il a été souhaitable dès le départ que les jeunes issus de l'immigration représentent au moins un tiers du total des jeunes. Le nombre effectif de jeunes sélectionnés issus de l'immigration est de dix (sur un total de 26) ou 38,5 % du total du nombre des jeunes sélectionnés. Il faut ainsi mentionner que l'origine ethnique n'est qu'un facteur de distribution, car tous les jeunes sélectionnés issus de l'immigration sont naturalisés.

Selon l'âge et le sexe

Environ 38,5 % (10) des jeunes sélectionnés étaient âgés de 20 à 22 ans ; 34,6 % (9), de 23 à 24 ans ; 15 % (4), de 24 à 26 ans et, enfin, 11 % (3) n'avaient pas atteint l'âge de 20 ans.

Niveau scolaire des jeunes

La majorité (23) des jeunes a accompli le deuxième cycle des études secondaires et entame des études supérieures ou travaille. Deux autres jeunes suivent encore l'enseignement secondaire long et un seul jeune suit des études techniques.

Langue parlée

Neuf jeunes sont éduqués en français et 17 en néerlandais. Quatre ou cinq jeunes parmi les néerlandophones sont bilingues (français et néerlandais). Il y a donc un équilibre linguistique. Outre les deux langues nationales, la mixité ethnique et linguistique (turc et arabe) du groupe représente une richesse linguistique énorme.

Motivation

La plus grande partie des jeunes actifs dans la Fondation P&V sont aussi, d'une façon directe ou indirecte, engagés dans d'autres initiatives, dont le présent projet constitue en quelque sorte une extension. De plus, certains jeunes ont été confrontés dans leurs parcours à certaines formes d'exclusion liées à leur origine ethnique ou à leur style de vie.

Le choix s'est porté sur une autonomie quasi totale du groupe dans la gestion des rencontres et dans la présentation des résultats, la fondation assurant pour sa part l'intendance et un encadrement de "référence" léger. Ce comité se réunit pour fixer les axes de travail du collectif, il rencontre le collectif jeunes régulièrement afin de faire des bilans d'étape.

Chapitre IV

L'action du Pôle européen

Le rôle de l'économie sociale dans l'intégration des jeunes issus de l'immigration dans la société européenne

4. I Présentation de l'action

a) Problématique générale

Aujourd'hui, tous les États membres de l'Union européenne sont massivement confrontés à un enjeu à la fois social et politique. Il s'agit, en effet, de trouver des solutions globales et pertinentes pour intégrer les jeunes issus de l'immigration, qu'ils soient de la deuxième ou de la troisième génération ou récemment arrivés par le biais du mariage, de la réunification familiale ou en tant que réfugiés politiques. Leur position précaire dans certaines sphères d'intégration (le marché de l'emploi, l'enseignement et l'éducation, le logement, les activités culturelles, l'accès aux droits, etc.) inquiète les législateurs et les organisations sociales. La fragilité de cette position socio-économique génère une discrimination "institutionnalisée", difficile à démontrer.

Pour résoudre ces problèmes, les États membres essayent :

- d'une part, d'appliquer une gestion nationale et régionale à la lutte contre toute exclusion sociale liée à l'origine ethnique des jeunes ;
- d'autre part, d'harmoniser leurs actions afin de mettre en place une politique commune et durable de lutte contre toute forme de discrimination.

Pour répondre à ces défis, un certain nombre d'organisations et d'institutions se mobilisent, entre autres, les institutions européennes, les organisations qui relèvent de l'économie sociale et la Confédération européenne des syndicats. Parmi leurs propositions figure la mise en place d'une politique commune aux États membres sur la base, notamment, de la Charte des droits fondamentaux, les politiques sociales devant laisser une large place à la lutte contre les discriminations et la xénophobie dans le monde du travail, à l'accès de tous à l'emploi, au logement, à la santé, à l'égalité des chances, à la formation tout au long de la vie, etc.

L'implication des acteurs, des jeunes surtout, dans les processus de décision est une autre facette de cette volonté de considérer désormais l'immigration comme une chance pour l'Europe.

Le projet du Pôle européen ambitionne de contribuer à la sensibilisation des acteurs de la société civile et des institutions publiques, au niveau national et européen, par la mise en place dans les quatre pays partenaires de collectifs composés exclusivement de jeunes. Ces collectifs seront accompagnés par une équipe d'experts dans les domaines de l'intégration, de l'économie sociale et des institutions européennes.

b) Les objectifs généraux de l'action

L'objectif central du projet est guidé par des déclinaisons nationales. Ce projet vise à placer les jeunes au cœur des débats sur la société européenne future et à explorer, dans les quatre pays partenaires, les expériences d'intégration réussies des jeunes issus de l'immigration conduites dans le champ de l'économie sociale, aux plans économique, social, politique et culturel.

Les fondateurs du Pôle européen ont la volonté de promouvoir et de propager des idées nouvelles portant sur le rôle indispensable d'une démocratie directe, plus transparente et accessible à tout citoyen, quelle que soit son origine ethnique, sa culture, sa couleur, sa manière de vivre et son appartenance socio-économique, politique, religieuse ou philosophique. Le Pôle européen souhaite également promouvoir de nouvelles pratiques sociales et se reconnaît dans des champs d'action comportant des objectifs bien définis.

Ces derniers s'intègrent dans une problématique sociale et politique élargie, comme la réalisation de la cohésion sociale et économique aux niveaux national et européen (*voir plus loin*). Pour les atteindre, le projet "Économie sociale et intégration dans la société européenne des jeunes issus de l'immigration" offre la possibilité de sélectionner un nombre d'initiatives s'articulant sur l'intégration économique, sociale, politique et/ou culturelle des jeunes issus de l'immigration, d'évaluer les bonnes pratiques afin de sélectionner les meilleures, qui seront alors diffusées comme modèles.

Pour aboutir à ces objectifs, le Pôle européen a mis en place un programme d'actions transnational. Celui-ci axe ses activités sur l'organisation de débats entre les collectifs jeunes des quatre pays partenaires.

3. Les axes de travail

Dès le début, quatre axes de travail sont explorés :

- l'élaboration d'une définition commune de la notion d'intégration ;
- la promotion d'une citoyenneté active et démocratique aux niveaux national et européen ;
- la sensibilisation de l'opinion publique et la prise en compte des apports des acteurs de l'économie sociale dans les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration ;
- la sélection et la diffusion de bonnes pratiques sur les plans politique et opérationnel dans les quatre pays partenaires, et plus largement dans les pays de l'Union européenne.

4. Les moyens

Le programme de travail mis en place par chacune des fondations au plan national a intégré les acquis de la conférence de lancement de Gand, mais aussi les spécificités nationales et régionales. C'est pourquoi une place importante a été laissée aux initiatives prises par les collectifs jeunes dans le cadre de dispositifs généralisés d'échanges d'expériences par le biais de :

- l'organisation de débats thématiques au niveau national ;

- l'organisation de rencontres transnationales entre les collectifs jeunes des quatre pays ;
- la mise en place d'un système d'échanges d'information et de documentation ;
- l'encouragement des échanges bilatéraux ;
- la coopération avec des réseaux d'experts aux niveaux national et européen ;
- la prise en compte des stratégies européennes visant la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'emploi et la cohésion économique et sociale.

c) Les résultats escomptés et leur diffusion

Cette expérience a été menée sur une période de plus de deux ans (2001–2003). Le Pôle européen espère aboutir à **cinq résultats principaux** :

- une meilleure prise en compte, par les acteurs de l'économie sociale, de la nécessité de soutenir les projets visant l'intégration des jeunes issus de l'immigration et de lutter contre les discriminations ;
- la possibilité pour les collectifs jeunes de présélectionner des projets actifs dans l'économie sociale visant l'insertion, l'intégration et la lutte contre toute forme d'exclusion et de discrimination ;
- le renforcement de la coopération avec les autorités nationales ou régionales ainsi qu'avec les organisations syndicales pour la mise en place et le soutien des meilleures pratiques ;
- le transfert de ces meilleures pratiques dans les quatre pays partenaires ;
- la formulation de propositions stratégiques visant à la mise en place de réseaux européens afin de permettre l'échange d'expériences et l'accès à une meilleure connaissance des politiques communautaires.

Fidèle à son programme de travail, le Pôle européen a institué quatre rencontres réunissant les jeunes des pays partenaires. Chaque rencontre traitait d'un sujet bien précis. Le chapitre suivant brosse un tableau récapitulatif de ces actions.

II Les rencontres transnationales

Pour mieux concrétiser les objectifs de départ, le Pôle européen des fondations de l'économie sociale a, outre les débats au niveau national, opté pour l'organisation de quatre rencontres transnationales bien réparties tout le long de la durée du projet. Les résultats de chaque rencontre formaient toujours un levier pour la suivante. Tout en respectant les lignes méthodologiques directrices émises par le Pôle européen et les conclusions obtenues, la préparation des jeunes pour la rencontre suivante était nourrie chaque fois par les résultats au sein des collectifs des quatre fondations partenaires.

Afin de démarrer les actions communes, le Pôle européen a organisé une conférence de lancement à Gand, les 13 et 14 novembre 2001. Cette conférence s'est tenue parallèlement à la Conférence internationale de l'économie sociale, qui a été organisée dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne. Au préalable, les fondations initiatrices de cette action ont travaillé avec les quatre collectifs jeunes au niveau national (*pour plus de détail sur les préparations au niveau national et les résultats au niveau européen, voir points 1 et 2*).

Au terme de la conférence de Gand, les quatre partenaires se sont donné rendez-vous à Lyon avec un agenda bien précis. Partant de la définition du concept de l'intégration émise à Gand, des acteurs qui l'arbitrent et des sphères où elle pourra se réaliser, le but de la rencontre de Lyon, qui s'est déroulée les 12 et 13 avril 2002, était de mettre en œuvre des critères standardisés qui, selon les jeunes, pourraient servir d'instruments de mesure pour évaluer les capacités de certaines initiatives dans l'émancipation et l'insertion des jeunes, en général, et de ceux issus de l'immigration, en particulier.

Après le séminaire de Lyon, l'objectif fixé consistait à recenser des bonnes pratiques au niveau national œuvrant pour l'émancipation des jeunes, et ce dans les différentes sphères d'intégration évoquées par les jeunes lors de la conférence de lancement à Gand. Les critères votés à Lyon ont permis à ces jeunes d'effectuer leurs prospections sur le terrain pour en exposer les résultats au séminaire de Bologne, les 29 et 30 novembre 2002. Tout en respectant les lignes directrices arrêtées à Lyon, et malgré les spécificités historiques nationales ainsi que l'utilisation de différentes méthodologies et démarches analytiques, les résultats présentés à Bologne étaient conformes aux attentes du Pôle européen.

Tout ce parcours nous mène à la conférence de clôture de Barcelone, qui s'est tenue les 25 et 26 avril 2003, dont le but essentiel était la rédaction des recommandations qui seront remises aux différentes autorités, locales, régionales, nationales et européennes.

Pour la réussite de ces rencontres transnationales, les jeunes actifs ont participé à des réunions préparatoires au sein des quatre fondations partenaires (*cf. point 1*).

a) Préparations nationales

Les préparations des quatre collectifs jeunes se sont déroulées en tenant compte des spécificités nationales. La seule exigence formulée aux fondations était de veiller à la réalisation des objectifs de départ.

1. 1. La Fondation Agrupació Mútua

La préparation de la conférence de Gand

Le processus de réflexion et de production du texte espagnol autour de l'intégration

Le texte préparatoire à la conférence de Gand a été élaboré par le groupe de jeunes sélectionnés résidant en Catalogne. La composition du groupe, incluant des jeunes qui sont soit intéressés par la problématique, soit impliqués dans des associations travaillant auprès des immigrants ou des immigrés en Catalogne, a tenté de refléter la diversité territoriale, professionnelle et sexuelle.

Cependant, les membres du groupe sont conscients qu'ils ne sont pas une représentation rigoureuse de la diversité des groupes sociaux existant en Catalogne. Pour cette raison, les approches qui ont été faites du concept d'intégration ne reflètent pas la totalité des perspectives de la jeunesse du pays. Malgré cela, ce compte-rendu met en évidence la pluralité des points de vue relatifs aux différents aspects et facteurs qui doivent être pris en compte lorsque l'on veut parler du concept d'intégration.

Ce texte a été rédigé à la suite de sept réunions, qui se sont déroulées au siège même du Gabinet d'Estudis Socials (GES), à Barcelone. Lors de ces rencontres, les membres du groupe ont défini les différents concepts et différentes notions en relation avec l'intégration. Une partie des membres du groupe ainsi que le GES ont apporté la documentation nécessaire à la réflexion de tous. Les membres du GES ont participé aux réunions, en proposant des questions et d'éventuelles lignes de débat et en laissant à tout moment la possibilité de donner telle ou telle direction au débat. L'un des éléments importants pour la production de ce texte a été la rédaction de petits rapports personnels de la part des jeunes. Ces contributions ont permis de donner une vision écrite de ce que pensaient du programme les jeunes participants, et de recueillir ainsi les idées principales et les positions de chacun. C'est donc par le biais de ces productions personnelles, des idées et des expériences exposées tout au long des réunions qu'a été rédigé le texte préparatoire à la rencontre de Gand.

Les membres du groupe insistent clairement sur le fait que la réflexion menée à bien sur le concept d'intégration se base directement sur la réalité de la Catalogne, qui est différente du reste de l'État espagnol, aussi bien dans le passé qu'actuellement.

La préparation du séminaire de Lyon

La définition commune et reconnue du concept d'intégration après la conférence de Gand (quel est le sens et la signification de l'intégration des jeunes immigrants) est ce qui permet d'avancer dans les phases suivantes du projet, dans la mesure où celui-ci facilite l'élaboration de critères afin de pouvoir identifier et sélectionner les expériences et les bonnes pratiques les plus significatives dans chacun des pays participants.

Durant les quatre premiers mois de l'année 2002, le travail des jeunes Catalans s'est centré essentiellement sur l'élaboration des critères de bonnes pratiques déjà mentionnés, car ils devaient être présentés lors de la rencontre transnationale de Lyon. Pendant cette période, les jeunes ont programmé trois réunions de travail. Il s'agissait de mettre en place une liste de critères s'accordant à la définition d'intégration qui avait été décidée de façon consensuelle à Gand.

L'objectif du séminaire de Lyon, tout comme celui de la conférence de Gand, était la présentation du travail réalisé dans chacun des pays participants, mais surtout la discussion et la mise en débat des critères formulés par chaque collectif afin d'arriver à construire des critères consensuels et communs aux quatre délégations. Bien que, lors de cette rencontre, une liste de critères communs ait été votée, le résultat final n'a pas vraiment satisfait une partie des participants, car les critères élaborés n'ont pas pris en compte des considérations spécifiques apportées par les délégations belge et catalane. On a également considéré que ces critères étaient peu concrets, et que ceci allait rendre plus difficile leur mise en application.

La préparation du séminaire de Bologne

L'adoption définitive des critères a permis d'avancer vers une nouvelle phase du projet, qui consistait en la sélection de bonnes pratiques à partir de l'application des critères déjà cités.

Ainsi donc, entre les mois de juin et d'octobre, le groupe des jeunes Catalans a mené à bien les tâches suivantes :

- identification de 61 organismes ou expériences menées en Catalogne qui mettent en place des actions dans le domaine de l'immigration et sont susceptibles de satisfaire les critères de bonne pratique considérés ;
- sélection aléatoire de 12 organismes (sur les 61 déjà cités) afin de les analyser en profondeur à partir d'entretiens personnalisés avec leurs responsables ;
- transformation des critères à partir d'un plan de questions ouvertes qui soit à même de faciliter les entretiens avec les organismes ou les expériences sélectionnées intervenant dans le domaine de l'immigration ;
- entretiens et analyse des 12 organismes sélectionnés. Rédaction de fiches pour chacun d'entre eux ;
- valorisation des expériences en fonction des critères de bonnes pratiques et sélection de quatre initiatives qui correspondent de façon plus large et plus satisfaisante aux critères établis.
- les quatre organismes ou initiatives choisis sont les suivants : Centre d'Informatió per a la Població Estrangera (CIAPE, Santa Coloma de Gramenet), Unió de Pagesos (Barcelone), Asemblea per la Convivència I Integració d'Arbúcies et l'Associació Sociocultural IBN Batuta de Barcelone.

Préparation de la conférence de Barcelone

La préparation des jeunes pour leur participation à la conférence de clôture de Barcelone s'est faite à travers le travail personnel de chacun des jeunes et une série de réunions de travail supervisées par le comité de pilotage. L'objectif de ces activités a été l'élaboration de deux documents consensuels par le groupe, qui furent présentés lors de la conférence finale.

L'un de ces documents recueille les réflexions des jeunes sur le projet auquel ils participent ainsi que leur expérience personnelle ; l'autre recense les recommandations et/ou propositions pour promouvoir et améliorer l'intégration des jeunes immigrants dans nos sociétés. Ces recommandations n'ont plus maintenant qu'à être remontées vers les institutions ou entités davantage impliquées au niveau local, national et européen.

1) Document sur l'évaluation de la participation des jeunes au sein du projet Pac-Pôle

Pour atteindre cet objectif, une réunion a d'abord eu lieu avec plusieurs jeunes du groupe afin qu'ils y expriment à haute voix leur expérience en tant qu'acteurs du projet. Les résultats de ce "brainstorming" ont été rapportés dans un acte, qui a été remis à tous les membres du groupe de jeunes pour qu'ils y ajoutent corrections et éléments nouvellement pris en compte. Une fois ces derniers éléments inclus, une autre réunion s'est tenue pour élaborer un document validé par tous les membres du groupe.

2) Document sur les recommandations et propositions

Afin d'élaborer ce document, trois réunions de travail ont été mises en place.

Lors de la première, l'objectif était de clarifier le contenu de la tâche (façon d'aborder le sujet, acceptation des termes, etc.) et d'orienter les jeunes afin que chacun rédige un premier texte. Le Secrétariat à la Jeunesse de la Generalitat de Catalunya (gouvernement autonome

catalan) a soutenu les jeunes en les informant concernant la documentation et la bibliographie disponibles au secrétariat sur le thème et la façon d'y accéder.

La seconde réunion consistait à ébaucher un éventuel texte commun, lequel, une fois les corrections apportées, a fait l'objet d'une dernière réunion.

Lors de l'ultime rencontre, un débat s'est organisé, puis le document final a pris forme, enfin il a été approuvé. Au cours de cette dernière réunion, le texte sur l'évaluation a également été validé. Les deux documents sont ceux qui ont été présentés lors de la conférence de clôture de Barcelone.

1.2. La Fondation Cesar

Préparation de la conférence de Gand et du séminaire de Lyon

Le groupe d'étude a décidé d'analyser la situation de l'immigration en Italie pour comprendre quelles sont les raisons historiques, économiques et sociales à la base de la transformation progressive qui a fait d'un pays d'émigrants un pays d'immigrés. Pour ce faire, le groupe a analysé les données statistiques sur la quantification et la qualification du phénomène, rassemblé les articles relatifs au système migratoire, ceci pour comprendre comment le "lecteur moyen" perçoit l'immigration selon les différentes modalités de présentation des informations. Il a étudié l'évolution du débat législatif sur l'immigration et l'asile ; les écrits des plus grands théoriciens italiens sur la matière ont été examinés ainsi que les enquêtes portant sur la perception des immigrés par les Italiens. L'analyse de ce matériel a permis de mettre en discussion les opinions, faisant naître une confrontation qui a débouché sur une définition commune de l'intégration et des instruments qui peuvent la favoriser dans tous les domaines.

Préparation du séminaire de Bologne

Le groupe de la Fondation Cesar a mené une recherche sur les projets réalisés en Italie en se servant d'une banque de données on line et d'une revue de presse ainsi que de la diffusion des nouvelles initiatives. Sur la base des critères élaborés à Lyon, le groupe a effectué une première sélection des initiatives, c'est-à-dire qu'il a décidé de connaître un peu plus les structures qui avaient franchi la première sélection en faisant des interviews (même par téléphone) de leurs responsables. Chaque membre du groupe était responsable d'une zone d'intervention et devait rapporter au collectif les résultats de l'interview et/ou de la visite sur le terrain après avoir rempli une fiche de présentation élaborée afin de présenter de façon uniforme les informations acquises. Une seconde sélection a été faite pour pouvoir arriver à la détermination des quatre initiatives présentées à Bologne.

Préparation de la conférence de Barcelone

La conférence de Barcelone étant consacrée à la présentation des conclusions et des observations des jeunes élaborées sur la base des travaux aux niveaux national et européen, le groupe de la Fondation Cesar a identifié certains instruments qui pourraient être utiles dans le processus d'intégration des jeunes immigrés dans la société européenne, à savoir :

- a) la participation des immigrés au processus ;
- b) la valorisation du regroupement familial en adoptant des politiques d'accès au logement, lequel est à la base de la procédure ;
- c) aller au-delà du soi-disant premier accueil, qui ne résout que les urgences, en définissant des politiques sociales à la lumière des besoins de ceux qui sont en Italie depuis des années ;
- d) intensifier les rapports avec les pays de provenance des immigrés afin de favoriser leur insertion dans leur nouveau contexte.

Sur le plan professionnel, la difficulté d'insertion des immigrés dans le monde du travail a été mise en évidence. Difficulté due à leur profil particulier et à la nécessité de posséder un diplôme.

Sur le plan scolaire, il ressort des enquêtes que l'école italienne devient de plus en plus multiethnique. Ce qui veut dire que les médiateurs interculturels ne doivent pas seulement se limiter à la médiation linguistique mais doivent aussi soutenir l'insertion grâce à une éducation au dialogue entre les diverses cultures.

1.3. La Fondation Macif

Préparation de la conférence de Gand

Le groupe de jeunes, une fois constitué, a été dans un premier temps accompagné par une sociologue dont l'une des spécialités est de mettre en place les conditions de production d'un groupe. Le collectif a opté pour une autonomie presque totale, la compilation des résultats et les méthodes de travail étant mises au point et validées par les jeunes eux-mêmes. Après plusieurs journées de travail, leurs réflexions ont surtout porté sur l'accès à l'emploi et à la qualification professionnelle ; ils ont adapté le contexte à la réalité française en parlant plus de lutte contre les discriminations que d'intégration.

Tout au long du projet, la Fondation Macif s'est chargée de tous les problèmes d'intendance ainsi que de l'encadrement en organisant un comité de pilotage.

Préparation du séminaire de Lyon

En tenant compte de la synthèse des travaux de Gand, les jeunes ont tenté de définir des critères qui leur semblaient incontournables. Soit à partir de structures qu'ils connaissaient déjà, soit grâce à des contacts fournis par la Fondation Macif, ils ont commencé à confronter leurs premiers résultats aux expériences en cours.

Préparation du séminaire de Bologne

La liste des critères ayant été validée à Lyon et devant s'imposer à tous a servi de première réflexion dans cette phase des travaux du collectif. La démarche choisie est celle de rencontres *in situ* avec des structures de l'économie sociale afin d'évaluer de quelles manières les critères théoriques de Lyon peuvent se retrouver sur le terrain. Un questionnaire a été réalisé par les jeunes du collectif ainsi qu'une grille d'évaluation afin de pouvoir hiérarchiser les résultats. Les jeunes ont mené, entre les diverses réunions, un travail d'enquête grandeur nature à partir de listes de structures de l'économie sociale qualifiées par la fondation. Après un travail de remise en forme afin que la présentation des résultats soit formatée de la même manière que celle des autres fondations, un vote électronique a été organisé pour dégager les quatre structures présentant le plus de bonnes pratiques.

Préparation de la conférence de Barcelone

Le collectif a décidé de revoir l'ensemble des travaux réalisés jusqu'alors afin de dégager des conclusions et des recommandations destinées à enrichir le Livre blanc. La méthode retenue a consisté à rapprocher les critères définis à Lyon des bonnes pratiques ayant illustré la rencontre de Bologne. Pour chaque projet, les points forts ont été mis en évidence et rattachés à l'un des critères d'évaluation ; ensuite, les résultats ont été réunis dans un tableau unique. À partir de ce relevé, les membres du collectif ont pu lister des recommandations qui, à leurs yeux, sont des facteurs de lutte contre les discriminations. Ils ont mis en évidence un certain

nombre de points négatifs freinant l'intégration et ont pu formuler des propositions visant à les combattre.

Trois journées de travail en commun en plus des travaux de chacun ont été nécessaires ; une partie des membres du comité de pilotage a été associée à la démarche. La dernière rencontre a, d'autre part, permis de rédiger la trame d'un témoignage collectif qui fut présenté à la tribune le jour de la conférence de Barcelone.

1.4. La Fondation P&V

Préparation de la conférence de Gand

Tout en respectant les lignes directrices du Pôle européen, la Fondation P&V a baptisé ses actions "*Vivre ensemble dans une société plurielle*". Celles-ci sont orientées sur une conception plus large du concept de l'intégration et de la citoyenneté démocratique. Après une introduction générale faite par des agents de terrain (vie associative), des académiciens (théorie) et des responsables gestionnaires (notamment ceux des deux agences qui gèrent le programme de la jeunesse en Belgique, le JINT et la BIJ), les jeunes ont opté pour un débat ouvert autour des thèmes suivants : définir les concepts d'"*intégration, les facteurs d'intégration, les acteurs (notamment au niveau de la gestion) qui régissent l'intégration et enfin le comportement des groupes cibles*" de l'intégration.

Les débats ont été élaborés avec l'assistance d'experts issus de milieux divers. Les résultats étaient exposés après chaque rencontre à un conseil scientifique et à un comité de pilotage. Le but n'était pas de censurer les jeunes, mais de les orienter, les soutenir et les alerter sur certains oublis. Tenant compte de la philosophie de la fondation, les jeunes ont toujours eu le dernier mot sous deux conditions : l'argumentation de leur choix et le respect de la voie démocratique.

Préparation du séminaire de Lyon

Dans le cadre du séminaire de Lyon, qui portait sur la formulation de critères standard en se basant sur les travaux des collectifs jeunes au niveau national, des réunions de travail ont permis de préparer les jeunes. Comme pour Gand, les jeunes ont pour ce faire tracé leurs propres trajets. Les résultats provisoires ont été centralisés afin de les comparer et de définir définitivement ceux qui devaient être présentés à Lyon.

Préparation du séminaire de Bologne

Pour mieux comprendre les enjeux de la sélection des bonnes pratiques, les jeunes actifs dans la Fondation P&V ont suivi durant une journée une formation, donnée par des experts externes. Des théoriciens ont exposé leurs expériences en matière de conception, d'élaboration et de moyens d'évaluation des projets. D'autres ont informé les jeunes sur les enjeux qui peuvent se cacher derrière un demandeur de fonds, etc.

Pour sélectionner des bonnes pratiques belges favorisant l'intégration des jeunes issus de l'immigration, la Fondation P&V a lancé un appel à projets, relayé par les médias, par une conférence de presse et au moyen de son site Internet. Au total, 33 porteurs de projet ont déposé un dossier de candidature auprès de la Fondation P&V à la date de clôture de l'appel à projets.

Les jeunes ont procédé à une nouvelle classification des critères arrêtés à Lyon en deux groupes : d'une part, les critères de recevabilité ou déterminants, c'est-à-dire les critères décisifs qui permettent à un projet de passer au second tour, et, d'autre part, les critères de plus-value. Tous les projets qui répondaient aux premiers critères passaient au second tour. Lors du second tour, les projets étaient soumis à une évaluation sur la base des critères de plus-value. Les jeunes ont alors invité les porteurs de projet à défendre leurs initiatives en

présence des membres du comité de pilotage de la fondation. Le but était de s'assurer de la fiabilité des données reprises dans les dossiers de candidature.

Au cours d'une dernière réunion, tenue le lundi 21 octobre 2002, les jeunes ont désigné les lauréats. Chaque projet retenu a fait l'objet d'une fiche technique standard, de présentation identique pour les quatre collectifs. Après la sélection des quatre "bonnes pratiques" belges, les jeunes ont effectué un travail de terrain afin de confirmer leur choix. En se basant sur les procédures de sélection, les dossiers de candidature, les entretiens avec les porteurs de projet et leur expérience de terrain, quatre jeunes, assistés par les responsables de la fondation, ont rédigé une fiche technique par projet. Ces fiches ont été présentées à Bologne.

Préparation de la conférence de Barcelone

Tout en respectant les lignes directrices tracées par le Pôle européen, les jeunes de la Fondation P&V ont eu la possibilité de choisir leur méthodologie et d'analyser les sphères d'intégration qui, à leurs yeux, représentent la clef de l'émancipation et de l'insertion. Tenant compte de leurs expériences limitées, ils étaient assistés, selon leurs besoins, par des personnes issues de diverses disciplines. Afin de pouvoir donner plus de rigueur et de crédibilité à leurs conclusions et recommandations, les jeunes ont opté pour la reprise de tous les débats qui ont eu lieu tout le long du projet, aux niveaux national et européen. Pour faire avancer les choses, deux rapporteurs jeunes ont accepté bénévolement de faire les synthèses des réunions, qui par la suite ont été envoyées à tous les jeunes.

Outre les conclusions générales ouvertes, les jeunes de la Fondation P&V ont arrêté quatre sphères d'intégration qui, selon eux, permettent une émancipation et un épanouissement tant au niveau individuel qu'au niveau du groupe (dans le sens le plus large). Ces sphères sont :

- l'enseignement et la formation ;
- l'accès au marché de l'emploi ;
- l'accès à la citoyenneté nationale et européenne ;
- enfin, la vie associative, qui leur paraît un instrument d'autodétermination générateur de capital social.

Il va de soi, selon les jeunes du collectif, que ces sphères interfèrent avec d'autres sphères, notamment la santé, les loisirs, le logement, la participation culturelle, etc.

Une fois les conclusions et les recommandations formulées, les jeunes les ont soumises à des personnes expertes en la matière pour évaluer leur pertinence et leur faisabilité. Enfin, ils ont eu le dernier mot pour finaliser leurs travaux.

2. Les résultats des rencontres transnationales

2.1. Les résultats de la conférence de lancement de Gand (Belgique)

Les jeunes des quatre pays ont eu l'occasion de débattre durant deux jours autour du thème de " *l'intégration, les sphères de l'intégration et les acteurs qui la régissent* ". Ces débats ont conduit au résultat suivant.

Définition du concept de l'"intégration"

*" L'intégration est un processus **dynamique, multidirectionnel et interactif** qui s'inscrit dans la durée et dans l'espace. Pour favoriser l'intégration, il est nécessaire **de manifester une volonté commune et partagée** par tous les acteurs sociaux afin que chacun puisse (sur un plan individuel ou collectif) en tirer avantage. "*

Les domaines (sphères) de l'intégration

Ce processus doit mener à une **participation effective et active à la société civile** sur tous les plans, à savoir : l'enseignement, l'emploi, la politique, le logement, la justice, les loisirs, la santé et les infrastructures, la culture, etc.

Les acteurs de l'intégration

L'intégration implique le **respect** des diverses cultures qui enrichissent le patrimoine culturel. Ceci dans le cadre des droits nationaux et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le processus doit être **soutenu par tous les acteurs** (société civile et autorités politiques), aux plans national et européen, afin d'offrir aux jeunes issus de l'immigration un accès effectif aux droits et aux devoirs qui se rattachent à la citoyenneté.

L'objectif central est la reconnaissance de chaque personne en tant que citoyen à part entière dans toutes ses dimensions, et notamment :

- la dimension civile et civique ;
- la dimension économique ;
- la dimension politique.

Les résultats arrêtés à Gand ont servi de lignes directrices pour préparer les jeunes au séminaire intermédiaire de Lyon.

2.2. Les résultats du séminaire intermédiaire de Lyon (France)

Tout comme à Gand, et après un débat de deux jours, les jeunes ont formulé lors du séminaire intermédiaire de Lyon une première liste de critères qui, après débats, a été définitivement arrêtée et jugée comme un instrument d'évaluation. Ces critères standard ont servi ensuite à la sélection de bonnes pratiques au sein de structures qui s'investissent dans l'intégration et l'émancipation des jeunes issus de l'immigration.

Les critères définitivement arrêtés par les jeunes à Lyon, les 12 et 13 avril 2002

Critères votés et retenus

Préalables :

- engagement volontaire de la structure ;

- communication par la structure de son engagement.

Critère citoyen :

- accès aux droits et aux devoirs.

Critères culturels :

- apprentissage de la langue ;
- échanges interculturels ;
- formation qualifiante ;
- reconnaissance des cultures et des pratiques des publics concernés.

Critères opérationnels :

- Démocratie participative :
 - associer les jeunes à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des pratiques qui les concernent ;
 - valoriser et responsabiliser la personne en tant qu'acteur.
- Partenariats :
 - pluralité ;
 - création de réseau.
- Évaluation.

2.3. Les résultats du séminaire intermédiaire de Bologne (Italie)

L'objectif central de ce séminaire, qui s'est déroulé les 29 et 30 novembre 2002 à Bologne (Italie), était de présenter les structures porteuses de bonnes pratiques sélectionnées par chaque collectif de jeunes des quatre fondations partenaires. Ce séminaire a permis la sélection finale de quatre structures porteuses des meilleures pratiques intégratives qui, selon l'engagement pris par les fondations, pourront être mises en œuvre dans les quatre pays partenaires. Les projets mixtes (c'est-à-dire œuvrant pour l'émancipation de tous les jeunes) ont également été admis à la sélection.

Les jeunes réunis à Bologne ont présenté le premier jour l'ensemble des structures sélectionnées (quatre par fondation, soit 16 au total). Le deuxième jour, des réunions par collectif et un vote final ont permis la sélection d'une structure par pays.

2.4. Les résultats de la conférence de clôture de Barcelone (Espagne)

Le projet du Pôle européen s'est achevé au printemps 2003 à Barcelone (Espagne). Cette rencontre a pris la forme d'une table ronde politique qui a exposé les conclusions des débats et les recommandations des jeunes. Celles-ci font l'objet du chapitre 5.

CHAPITRE V

Recommandations des jeunes

Introduction

L'un des objectifs du projet du Pôle européen des fondations de l'économie sociale était de terminer son action par la rédaction d'un *Livre blanc* devant contenir les conclusions et les recommandations des quatre collectifs jeunes qui ont participé aux débats nationaux et transnationaux durant une période de plus de deux ans. Les recommandations de ces jeunes (Belges, Catalans, Italiens et Français) traduisent leurs avis sur la manière dont l'intégration des jeunes en général, et des jeunes issus de l'immigration en particulier, est actuellement organisée, mais également sur la façon dont elle devra se faire au niveau des États membres d'une Europe en construction. Ce document met également l'accent sur les responsabilités des divers acteurs sociaux (nationaux, régionaux, locaux et européens) et leurs rôles dans le processus de l'intégration des jeunes.

Malgré les différences existant entre les pays partenaires – différences économiques, sociales, politiques, etc.–, ces jeunes ont su briser beaucoup de frontières (notamment linguistiques et culturelles) afin de repenser le devenir de l'Europe et de sa jeunesse. Après leurs débats à l'échelle nationale et transnationale, ils ont accumulé des connaissances suffisantes sur différents thèmes sociétaux qui leur ont permis de formuler des recommandations pertinentes.

Ces recommandations ont été présentées lors de la conférence de clôture, qui s'est tenue, à Barcelone, les 25 et 26 avril 2003. En s'appuyant sur tous les documents élaborés par les différents collectifs jeunes, on peut classer celles-ci en deux sous-groupes : des recommandations convergentes et des recommandations spécifiques. En ce qui concerne le premier sous-groupe, il s'agit de recommandations formulées au moins par deux des quatre collectifs jeunes. Quant aux recommandations spécifiques, elles sont relatives aux caractéristiques de chaque pays partenaire.

La conférence de Barcelone était pour les jeunes une occasion supplémentaire de témoigner de leur vécu individuel, de présenter les résultats de leurs travaux au niveau national et d'en débattre en séance plénière pour en rédiger la version finale. Vécu individuel, recommandations consensuelles et spécifiques sont exposés dans les paragraphes suivants. Cependant, il faut noter que les recommandations en matière d'intégration des jeunes issus de l'immigration formulées par le collectif des jeunes Catalans ne sont pas représentatives de la situation espagnole, mais reflètent plutôt la situation locale.

1. Recommandations consensuelles

Une lecture minutieuse des différents documents produits par les jeunes des quatre fondations partenaires a permis de relever les convergences les plus marquantes, c'est-à-dire celles qui ont été formulées au moins par deux de ces collectifs.

1. L'immigration est un phénomène très ancien qui a caractérisé toutes les civilisations. On peut même affirmer qu'elle est devenue un élément structurant des différentes sociétés européennes. Pour ces raisons, les jeunes souhaitent **l'introduction dans les programmes scolaires d'éducation civique ou d'histoire de cours sur l'immigration**

expliquant les causes des différentes vagues migratoires et, surtout, leurs apports à notre civilisation.

2. Nos sociétés sont, qu'on le veuille ou non, des sociétés multiethniques (et pour plusieurs même multiculturelles) et l'ignorance, volontaire ou non, de cette situation ne produira qu'exclusion et "exil" sociétal.
3. L'apprentissage réciproque des différentes cultures, par le biais de **l'introduction d'un "cours de diversité" dans le programme de formation des futurs enseignants**, devra être facilité et soutenu.
4. **Une égalité formelle et réelle des droits et des devoirs devra être réalisée** afin de mieux insérer les jeunes issus de l'immigration dans les sociétés européennes. Pour cela, il faut différencier les concepts de citoyenneté, **tendre également à la création d'une citoyenneté européenne et ouvrir les postes dans le secteur public aux citoyens extracommunautaires.**
5. **La sensibilisation des pouvoirs publics, des citoyens et des entreprises** sur la société future doit être envisagée afin de changer le discours actuel. Ainsi, l'immigration ne devra plus être perçue comme un danger mais comme une opportunité. La différence devra être perçue comme un enrichissement. Les jeunes prônent même **la création de lieux de mémoire consacrés à l'histoire de l'immigration ouverts à tous.** Ces lieux auraient pour vocation, à l'exemple des maisons de l'Europe, d'informer et de former sur l'immigration, sur les différentes histoires, les différentes cultures, etc.
6. Une résolution plus globale des problèmes auxquels les immigrés, en particulier les jeunes, sont confrontés tous les jours réside dans **l'adoption d'une politique plus active et ciblée afin d'améliorer leur position vulnérable dans les différentes sphères d'intégration**, notamment aux niveaux du logement, de l'emploi, de l'enseignement, de la formation et de la participation politique.
7. **Lutter contre toute forme de discrimination, tant dans la société civile qu'au niveau des entreprises**, avec, par exemple, **la généralisation d'un "testing" afin de mieux détecter les formes discriminatoires** lors du recrutement ou sur les lieux de travail. Pour cela, il faut **faire émerger une autorité indépendante** avec des moyens réels pour faire appliquer les lois contre les discriminations "raciales". De même, l'Europe doit agir sur les États membres en faisant reconnaître par les codes pénaux le testing comme moyen de preuve.
8. **Les entreprises qui forment leurs salariés à la diversité culturelle et à la société multiethnique devront être soutenues par les pouvoirs nationaux et européens** pour qu'elles puissent mettre en place un plan d'action en faveur des jeunes les plus vulnérables.
9. **Mobiliser les entreprises autour du mécénat social.** Elles pourraient soutenir des campagnes de lutte contre les discriminations comme elles le font pour d'autres causes. De même, elles ont un rôle de formation et d'information auprès des salariés.
10. **Harmoniser au niveau européen les différentes politiques nationales pour obtenir à terme une politique européenne d'immigration et d'intégration.** Cela passe par une dotation financière aux États, puis aux régions. Cependant, il faut mettre en réseau les différents échelons (États centraux, régions, villes et communes) pour faciliter la mobilité géographique des individus.

11. L'intégration ne doit jamais être l'équivalent d'assimilation. Intégrer ne devra jamais signifier que l'immigrant (anciennement ou nouvellement arrivé) doive perdre sa culture d'origine ou être absorbé par celle de la société d'accueil (acculturation). **Le droit à la différence est un droit incontournable de toute politique d'intégration.** Cependant, il faut que le maintien de la culture du migrant passe par l'acceptation des lois et des principes en vigueur dans les États membres de l'Union, notamment ceux de la Charte européenne des droits de l'Homme.
12. **Les citoyens issus de l'immigration doivent avoir autant de droits que de devoirs.** Dans l'état actuel des choses, tous les États membres de l'Union mettent l'accent sur les devoirs, sans pour autant garantir aux citoyens issus de l'immigration des droits identiques à ceux des autochtones. **Or, la nationalité ne doit plus être le seul moyen d'accès aux droits et devoirs des citoyens.** Dans l'état actuel des choses, il y a une confusion totale autour des concepts de nationalité et de citoyenneté. La nationalité s'obtient lorsque l'immigrant peut prendre part à l'organisation politique du pays d'accueil, alors que la citoyenneté renvoie à l'idée qu'un individu soit reconnu comme citoyen à part entière, quelle que soit son origine ethnique et culturelle, sa position socio-économique, son style de vie, ses convictions religieuses et philosophiques, son sexe, etc. La notion de citoyenneté devra évoluer avec la société. **La citoyenneté devra être fondée sur le principe de résidence sur un même territoire** et accompagnée par la prise de conscience que tous les citoyens ont un même destin et en sont responsables, qu'ils partagent des valeurs démocratiques communes. Cette notion devra ainsi être dissociée de la citoyenneté basée sur le concept de "nationalité", trouvant son origine dans l'histoire du développement de la notion de l'État nation. C'est-à-dire, par exemple, qu'en dépit du fait qu'un nouvel arrivant jouisse de la résidence sans la nationalité, il doit pouvoir accéder aux services municipaux comme le reste des résidents locaux des villes et des communes.
13. **Favoriser l'équilibre Nord/Sud par le biais du commerce équitable et raisonné,** avec l'aide de l'économie sociale (mobilisation, soutiens financiers, etc.). Les jeunes proposent également des programmes de codéveloppement ou interétatiques dirigés par des associations, des syndicats, des ONG avec l'appui des acteurs de l'économie sociale. Ceci sur les plans de l'économie, de l'éducation, des sciences, de la recherche, mais aussi de l'investissement financier sur le terrain. Les problèmes auxquels les pays du Sud sont confrontés sont liés au fonctionnement même du système capitaliste (de profit maximum) instauré dans les pays du Nord, pays où l'État providence est développé. Une solution éventuelle pourrait être cherchée dans l'application d'un nouveau règlement ayant pour base un commerce équitable ; par extension, la pression des flux migratoires sur l'Europe se réduirait.
14. **L'accueil des nouveaux immigrés devra dépasser le premier accueil,** destiné à ne résoudre que des urgences. Les États membres (d'accueil) de l'Union européenne doivent concrétiser les souhaits de la Commission européenne (communication de novembre 2000), qui considère l'intégration comme un processus à double sens fondé sur des droits et des obligations réciproques. Cela implique, d'une part, qu'il incombe à la société d'accueil de veiller à la mise en place des droits formels des immigrants de manière à permettre à ceux-ci de participer à la vie économique, sociale, culturelle et civile. D'autre part, les immigrés doivent respecter les normes et les valeurs fondamentales de la société d'accueil et participer activement au processus d'intégration, sans devoir abandonner leur identité propre.

- 15. Faciliter le processus de reconnaissance des diplômes des immigrants des pays tiers au niveau européen.** Ceci pourra se faire par le biais d'un examen ou d'un petit test afin de vérifier l'équivalence des connaissances acquises par la personne intéressée dans le pays de départ, sans pour autant refaire tous les examens.
- 16. Garantir le droit au regroupement familial – qui joue un rôle dans l'équilibre psychologique et l'insertion de l'immigrant** dans la société d'accueil –, comme le prévoit l'article 8 de la Charte européenne des droits de l'Homme, dans le cadre du droit européen.
- 17. Attribuer une plus grande place à l'économie sociale** dans l'intégration des jeunes dans la société européenne.
- 18. Le rôle de l'Europe dans l'intégration de ses citoyens doit être affirmé.** L'Europe d'aujourd'hui n'est pas faite pour tous les citoyens. La politique européenne en matière de citoyenneté est à la base de l'exclusion d'une bonne partie des citoyens. De ce fait, certains d'entre eux n'ont pas le droit de circuler librement ou d'exercer une activité économique en dehors de l'État membre où ils résident. L'immigration est vue par l'Union d'une façon très problématique. Valoriser le thème de l'immigration au sein même des instances politiques et médiatiques est donc plus qu'indispensable. Un bon exemple à suivre est celui de l'organisation de "l'année européenne contre le racisme". D'autre part, en ce qui concerne l'extension des droits liés à la citoyenneté aux citoyens des pays tiers ou extracommunautaires, celle-ci devrait passer également par **une harmonisation du droit du travail en Europe, car la mobilité des travailleurs serait de surcroît liée à une garantie des droits sur tout le territoire européen.**
- 19. La lutte contre les discriminations dans le monde du travail est un moyen essentiel d'émancipation,** sans pour autant négliger les autres sphères d'intégration. **L'accompagnement des jeunes doit aller au-delà du simple guidage vers un emploi.** Ils ont souvent besoin d'être formés, même après leur recrutement. L'accompagnateur devra être garant du suivi et d'une éventuelle intervention si des problèmes se présentent sur le lieu de travail.
- 20. Étendre le droit de vote (actif et passif) aux citoyens issus de l'immigration dans tous les pays de l'Union.** Ceci ne pourra être réalisé qu'avec l'aide de l'Europe, seule instance pouvant faire pression sur les États membres. Il est nécessaire que les citoyens issus de l'immigration puissent, en tant que résidents d'une ville ou d'une commune, participer aux décisions prises dans un cadre local.

1. Recommandations spécifiques

On ne peut parler de divergences, car elles forment plutôt des différences relatives à des caractéristiques bien spécifiques. De ces différences d'ordre général dépendent, par conséquent, des recommandations spécifiques.

Les jeunes Catalans

- plaident pour plus d'autonomie régionale et locale ;

- mettent l'accent sur la décentralisation des politiques de l'immigration de façon à ce que les gouvernements locaux disposent de plus d'autonomie pour mettre en œuvre leurs propres politiques migratoires ;
- plaident pour la création d'un modèle d'intégration à l'échelle espagnole en concordance avec celui de la Catalogne. Ce modèle devra reposer sur la Charte des droits fondamentaux ;
- plaident pour que les régions, municipalités ou rassemblements de municipalités bénéficient d'un appui financier suffisant pour pouvoir mettre en place leurs propres plans de gestion de l'immigration.

Les jeunes Français

- demandent l'inscription dans les conventions collectives et les règlements intérieurs du principe de non-discrimination et de lutte contre les exclusions ;
- plaident pour une institutionnalisation du bilan social de l'entreprise.

Les jeunes Italiens

- insistent sur une intensification des rapports entre les pays d'accueil et les pays de provenance des migrants, ce qui, selon eux, pourra améliorer l'insertion des immigrés dans la société italienne.

Les jeunes Belges

- mettent l'accent sur le rôle des associations dans la production du capital humain et la garantie du droit à la différence.

1. Le vécu individuel des jeunes

Certains jeunes ont pris la parole pour témoigner de leur vécu tout au long de cette expérience. Leurs témoignages ont montré à quel point leurs expériences étaient différentes. Malgré certaines failles (par exemple, le manque de temps pour approfondir les débats, les contraintes qu'impose un engagement volontaire combiné à des études ou à un travail, des distances parfois difficiles à franchir sans le recours aux nouvelles technologies comme Internet), les jeunes ont apprécié l'apport positif de cette participation. Selon eux, cette expérience leur a permis de participer pleinement à des débats ouverts et démocratiques, sans paternalisme ou obstacles. Elle leur a aussi donné la possibilité de se côtoyer durant deux ans, de franchir d'énormes barrières linguistiques et culturelles, et de réaliser des choses en commun là où beaucoup d'autres acteurs de la société civile ont échoué. Pour certains jeunes, cette expérience leur a surtout permis de se "confronter" de plus près à cet "inconnu", cet "autre", qui peut être un voisin ou un habitant du même quartier.

Extraits de témoignages des jeunes issus des différents collectifs

Témoignage collectif des jeunes Catalans

“ Participer à ce projet et à ces rencontres, débattre autour du thème de l’intégration des jeunes, en général, et de ceux issus de l’immigration, en particulier, et comparer les différentes réalités des quatre pays partenaires nous a permis d’en savoir plus sur la situation de l’immigration au sein des différentes sociétés européennes. Nous nous sommes ainsi rendu compte que notre expérience pourra servir à d’autres pays qui connaissent une situation similaire à la nôtre et que nous-mêmes avons beaucoup appris de l’expérience que d’autres ont connu depuis des décennies. ”

Témoignages des jeunes Belges

Jutha Heyman, élève en classe terminale de l’enseignement secondaire long (ville d’Alost – Flandre orientale – Belgique)

“ J’étais la plus jeune de notre groupe et je n’avais aucune expérience sur des projets pareils. J’étais donc, en quelque sorte, “une feuille blanche” dans ce domaine. Je me trouvais d’un seul coup au milieu d’un groupe de jeunes très diversifié sur le plan ethnique, culturel, linguistique, religieux, intellectuel et avec un nombre proportionné de filles et de garçons. C’était vraiment un groupe “pluriel”. Tout le monde avait les mêmes droits pour défendre ses idées. Nous avons remarqué dès le début qu’il est difficile d’arriver à un consensus avec 20 jeunes, 20 idées, etc. Et combien les jeunes pouvaient avoir les mêmes idées sur le même thème, mais présentées différemment, ce qui nous amenait à faire face aux différents avis.

Cette expérience m’a enrichie ; j’ai pu faire connaissance avec d’autres jeunes et d’autres cultures. Et je regrette fort que ce projet ait pris fin, mais j’espère qu’un deuxième redémarrera auquel je pourrai participer. Ce projet m’a donné aussi l’occasion de constater qu’il y a des personnes, des entreprises, des fondations et surtout des jeunes qui rêvent du même idéal, notamment la réalisation d’une société de droits où émancipation et participation de tous les citoyens est un but commun. Et je pense que si chacun de nous essaie de semer ses connaissances acquises autour de lui, beaucoup de gens seront inspirés par ces idées et s’investiront encore plus dans notre société. ”

Sahin Yorumez, économiste (ville d’Arlon – province de Luxembourg – Wallonie)

“ L’intégration est un problème actuel et important. De nos jours, les gens n’y pensent pas, n’y prêtent pas trop attention, mais c’est un problème réel. Je me suis rendu compte qu’il ne s’agissait pas d’une problématique nationale mais européenne. Il n’y a pas de remèdes miracles, l’intégration demande du temps, et cela prendra le temps qu’il faudra. La solution a néanmoins de multiples facettes, et le mot-clé est la communication entre Belges et étrangers. Cela a éveillé mon attention sur le fait qu’il y a une réelle différence entre assimilation et intégration. Au sein de l’Europe, il existe un problème d’intégration et il diffère d’un pays à l’autre (différence entre l’Espagne, l’Italie, la France et la Belgique). Dans de nombreux cas, la problématique de l’intégration n’est perçue que dans les moments de crise économique. Ce qui est assez frappant, c’est que deux étrangers ayant des comportements tout à fait identiques peuvent être considérés par les autochtones comme intégrés ou pas, leur seul critère de jugement étant la situation financière de l’allochtone. Ma conception de l’intégration a changé, car j’ai acquis par cette expérience une vision plus large de ce domaine. ”

Témoignage des jeunes Français

Grégory Blanc, étudiant et maître d'internat à l'Éducation nationale, s'est exprimé au nom du collectif

“ Le collectif français est marqué, dans sa composition, par la diversité : diversité géographique, tout d'abord, puisque nous provenons des différentes régions de France ; diversité sociale, ensuite, puisque nous exerçons des activités complémentaires – étudiants travaillant sur la thématique du Pôle européen, salariés de l'économie sociale, de l'agence pour l'emploi, syndicalistes, etc. Cette diversité a été un véritable enrichissement : nous avons pu mutualiser nos expériences, nos ressources, etc., ce qui permettait des approches plus larges et plus approfondies des travaux.

Au regard de l'hétérogénéité du groupe, les attentes et objectifs relatifs à l'entrée dans le projet étaient différentes. Toutefois, on a constaté en comparant nos motivations qu'elles se recoupaient.

▪ **La thématique** (l'élément moteur) : *au sein même de la problématique, certains avançaient davantage sur les questions d'intégration, tandis que d'autres concentraient leur intérêt sur le concept d'économie sociale. Toutefois, quelle que soit l'approche du sujet, ce projet nous a permis de découvrir et d'approfondir des notions mal maîtrisées au préalable.*

▪ **L'aspect revendicatif** : *au-delà des curiosités et découvertes, beaucoup au sein du groupe ont abordé ce travail comme une occasion de soulever des problèmes vécus. C'est évidemment le cas des militants syndicaux et politiques. Mais, surtout, cet espace a permis à des éléments du groupe, qui ont été à un moment ou à un autre victimes de discriminations, de rapporter ces expériences et de les faire partager collectivement.*

▪ **Des motivations à caractère professionnel** : *plusieurs personnes ont saisi ce projet et s'y sont investies en ayant en vue des opportunités professionnelles. Certains ont d'ailleurs quitté le groupe et travaillent aujourd'hui dans des structures d'économie sociale sur la thématique de l'intégration. En tout état de cause, ce travail collectif a amené l'ensemble des éléments de la délégation française à redéployer leurs projets universitaires et professionnels.*

Concrètement, notre moteur a vraiment été la découverte, la curiosité et l'approfondissement de faits sociaux mal maîtrisés que nous souhaitons et souhaitons toujours voir évoluer dans le bon sens.

Barcelone, en tant que dernier séminaire où se retrouve l'ensemble des délégations, est aussi l'occasion de tirer un bilan : avantages/ inconvénients, positifs/ négatifs, actifs/ passifs.

Pour commencer, arrêtons-nous sur les aspects qui nous ont enthousiasmés.

▪ **L'engagement dans l'économie sociale** : *nous avons retenu un projet de coopérative d'activité. Si notre travail permet de mettre en lumière ces structures qui, au quotidien, changent la société, nous aurons de véritables raisons d'être satisfaits.*

▪ **Nous avons découvert la Fondation Macif**. *Il ne s'agit pas de s'adonner à l'art de la flagornerie en relevant ce point, mais bien d'affirmer que nous avons découvert une structure outil qui mérite d'être plus connue en raison de ses apports à l'économie sociale et au développement local. Nous remercions aussi ses responsables pour l'autonomie de travail qu'ils nous ont accordée ainsi que pour le respect sincère de nos emplois du temps et de nos difficultés d'ordre personnel.*

▪ **La sensation de l'Europe**. *Pour nous, jeunes Français, l'Europe est une nébuleuse dont nous sentons de plus en plus l'importance, mais dont la réalité physique nous paraît encore lointaine. Cependant, nos rencontres et nos échanges, marqués par les barrières linguistiques et culturelles, resteront dans nos mémoires. En effet, la confrontation des approches entre citoyens de pays de cultures si semblables (occidentales) nous a donné la mesure des difficultés de l'intégration. Le séminaire de Lyon, qui fut marqué par de longs et laborieux débats sur le sens du terme “ projet”, en sera l'illustration la plus manifeste. C'est*

bien cela que nous retiendrons avant tout de ces deux années : la nécessaire connaissance des réalités de chaque pays pour essayer de transcender nos différences et d'enclencher une véritable dynamique de groupe. C'est ici que nous constatons le chemin qu'il nous reste à parcourir pour construire une véritable citoyenneté européenne ! ”

Témoignage des jeunes Italiens

Chiara Moranduzzo

“ J'ai eu la possibilité à travers le programme Pac-Pôle d'affronter le problème de l'immigration sous un aspect auquel je n'avais jamais pensé. La confrontation avec les autres membres du groupe de travail a enrichi mes connaissances, et ils ont pu, eux aussi, approfondir les thèmes sur l'immigration. La confrontation avec des expériences différentes de la nôtre, à savoir celles des collectifs jeunes des autres pays, nous a permis de réfléchir sur les diversités des problèmes migratoires. De toute façon, je suis convaincue que tous les groupes de travail ont fait un bon travail. ”

Chapitre VI

Annexes

Annexe 1

Présentation des initiatives retenues par les quatre collectifs

1.1. Belgique

1. Identification de l'entreprise ou organisation

Nom : SolidarCité

Adresse : Chaussée de Boondael, 302 – 1050 Bruxelles.

Tél./ Fax : 00 32 2 503 20 45.

Statut juridique : SolidarCité est l'une des branches de l'ASBL SOS Jeunes-Prospective Jeunesse (siège : rue Mercelis, 27 – 1050 Bruxelles).

Date de création : 1^{er} février 2001 pour SolidarCité.
1978 pour l'ASBL "mère" SOS Jeunes-Prospective Jeunesse.

Nombre de salariés : quatre à temps pleins et un à mi-temps. Trois responsables d'équipe, une personne à temps plein qui gère le calendrier, les contacts avec les partenaires et la gestion globale du projet, une personne à mi-temps pour la recherche de fonds et le suivi individuel des volontaires.

Activité : réalisation d'une "année citoyenne" pour des jeunes, filles ou garçons âgés de 17 à 25 ans, de cultures et de milieux différents. Diplômés ou non, ils s'engagent à consacrer cinq ou neuf mois de leur vie à un projet basé sur le service à la collectivité et à la maturation personnelle.

2. Descriptif de l'action

Mise sur pied de chantiers. Ces chantiers sont menés dans des domaines variés. Ils consisteront, entre autres, à nouer des liens entre les générations, à promouvoir la compréhension interculturelle, à accompagner les plus démunis, à améliorer les conditions et le cadre de vie dans la cité, à apporter des moments de détente aux enfants, etc. Les objectifs de ces chantiers sont de :

- permettre aux volontaires de s'ouvrir aux différents mondes de la citoyenneté active grâce à la diversité des chantiers ;
- développer un certain nombre de compétences, de savoir être ou de savoir-faire par le biais des actions menées ;
- faire découvrir aux volontaires les enjeux de société sous-jacents aux projets et aux partenaires rencontrés.

Ces chantiers s'accompagnent d'un programme éducatif visant les objectifs suivants :

- donner aux jeunes une plus ample connaissance de la société dans laquelle ils vivent. Des modules de réflexion sont organisés sur des thèmes généraux de société comme le fonctionnement de l'État, de la justice ou des médias, etc. ;

- fournir aux jeunes les outils et le bagage nécessaires pour le service qu'ils s'engagent à rendre à la collectivité. Cette formation peut revêtir deux formes : d'une part, un apprentissage technique directement lié au chantier à entreprendre et, d'autre part, un temps ;
- délivrer une réflexion et une formation sur des thèmes liés aux chantiers comme le troisième âge, le logement, les différences et complémentarités culturelles ;
- apporter aux jeunes des formations qui faciliteront leur insertion socioprofessionnelle : un brevet de secourisme, une initiation à la technique vidéo, une formation manuelle, etc.

Partenaires du projet

Les partenaires du projet sont, d'une part, les associations pour lesquelles SolidarCité effectue des chantiers. La liste est longue, mais nous citerons par exemple : Mémoire Vivante, le Moulin au Bois à Lobbes, le Coron, l'Opération Thermos, la Vague, Unicité Lille, le Patio, Dynamo, la section enfants du Petit Château, l'opération Dring Dring, l'École Sans Soucis et la réserve naturelle de l'Escaille.

Les autres partenaires sont les organismes ou les personnes qui réalisent les formations dont bénéficient les volontaires de SolidarCité. Par exemple : ASMAE, Media Animation, la Croix Rouge de Belgique, l'Apaj, le CIEP, Provélo et Epto.

Sources de financement

D'une part, des subsides sont accordés par des instances officielles telles que le ministère de la Région bruxelloise et le ministère de la Communauté française de Belgique. Deux postes de travail sont également octroyés dans le cadre du plan Rosetta (ministère de l'Emploi).

D'autre part, l'association doit, pour boucler le budget, faire appel à du mécénat (Rotary Clubs et Fonds Benoît).

Objectif

L'objectif de SolidarCité est d'offrir au plus grand nombre de jeunes, filles et garçons, une possibilité de prendre part à un projet original couvrant une année civile.

L'année citoyenne se caractérise par quatre points forts :

- permettre le "brassage" des publics et favoriser la rencontre de jeunes issus de différents milieux ;
- gagner une année plutôt que la perdre. Surtout pour les jeunes les moins favorisés, il importe que cette année offre un plus pour leur avenir ;
- contribuer à l'instauration d'une meilleure égalité des chances en offrant à tous ces jeunes un capital d'expériences, d'atouts et de relations pour poursuivre, par la suite, leur propre itinéraire ;
- redonner à chaque jeune le goût et la possibilité concrète d'exercer sa citoyenneté de façon active et dynamique.

Déroulement

Deux équipes de huit jeunes ont démarré le 30 septembre 2002 et ont été en place jusqu'au 30 juin 2003. Une équipe supplémentaire a été mise sur pied du 1^{er} février au 30 juin 2003. Quatre équipes ont été constituées en septembre 2003 et une cinquième est envisagée pour le mois de février 2004.

La plupart des chantiers et des formations ont lieu en région bruxelloise. Néanmoins, les chantiers des semaines d'intégration et de clôture se déroulent dans les Ardennes. Un chantier international de deux semaines a également lieu en partenariat avec l'asbl ASMAE (l'an dernier, les volontaires sont partis au Sénégal).

Bilan

Une étude a été réalisée par l'asbl Synergie six mois après le projet pilote. Les résultats, tout à fait positifs, sont repris dans un rapport remis à la Fondation P&V.

Trois autres structures retenues par les jeunes Belges

Instant A, bureau d'intérim social pour jeunes

O.L. Vrouwestraat, 82 – 2800 Mechelen – Belgique

Centré sur la création d'emplois pour les jeunes à risques, Instant A incite les employeurs à travailler avec des jeunes venant des différents groupes à chances réduites. La structure est active dans les grandes villes flamandes et tente d'élargir ses activités vers la Wallonie.

Steunpunt Tewerkstelling

Londenstraat, 45 – 2000 Antwerpen – Belgique

L'activité de cette structure est de promouvoir l'emploi des jeunes immigrants et réfugiés politiques ainsi que des jeunes Belges socialement défavorisés. Elle leur offre une formation dont le but est l'emploi durable, une initiation à la recherche d'un travail, un accompagnement psychologique, une aide à l'embauche et à la recherche de stages.

Le Mini-Parlement de Ghlin

Rue Jean Lescarts, 11/6 – 7000 Mons - Belgique

L'activité du Mini-Parlement est centrée sur la gestion d'un espace public de réflexion collective et de dialogue offrant l'opportunité au simple citoyen, sans distinction de souche, de sexe ou de statut, d'organiser ses revendications sur la scène politique. Ce dialogue est possible grâce à l'exercice de commissions, de conseils, d'activités parlementaires publiques, d'un outil vidéo, d'un journal et d'un site web. Il est organisé avec le concours des acteurs institutionnels, des responsables politiques et des citoyens concernés par le thème abordé.

1.2. Espagne

1 Identification de l'entreprise ou de l'organisation

Nom : Centre d'information pour la population étrangère (CIAPE)

Mairie de Santa Coloma de Gramenet

Plan pour l'échange interculturel

Adresse : Monturiol, 20, Santa Coloma de Gramenet.

Tél. : 93 466 11 75/93 466 28 45.

Statut juridique : mixte.

Date de création : juillet 2000.

Activité

- Information et conseil en général.
- Conseil juridique sur les questions d'immigration.
- Accueil juridique.
- Insertion sociale.
- Cours de formation.
- Cours de catalan, d'espagnol et d'informatique.

- Alphabétisation.
- Discussions, rencontres, journées à thème.
- Mise à disposition d'études et de matériel documentaire.
- Radio et télévision.
- Activités de sensibilisation.
- Revendication des droits des immigrants.

Partenaires du projet : organismes locaux, supra municipaux et citoyens de la ville.

Étendue géographique : local (Santa Coloma de Gramenet – Barcelona).

2. Bonnes pratiques

Motivation de la sélection : le CIAPE a été choisi parce que, des différents organismes visités, il est celui qui est le plus en adéquation avec les critères de bonnes pratiques arrêtés à Lyon.

À partir de la grille des critères établie à Lyon, dix critères dominants se retrouvent dans ce projet.

- Critère 1

Le **CIAPE** est une ressource du Plan pour la sociabilité interculturelle de Santa Coloma de Gramenet. Son objectif à long terme est de contribuer à la promotion de l'intégration normalisée des personnes immigrées de la ville. L'activité du CIAPE se réalise en accord avec trois autres organismes qui font partie du Plan (CITE-CCOO, le Centre d'accueil pour étrangers de Santa Rosa et SOS Racisme).

Son activité prend quatre formes :

- information pour la population immigrée ou nouvellement arrivée afin de lui faciliter l'accès aux services et aux ressources de la ville (que ce soit ceux des administrations publiques ou ceux issus de l'initiative sociale) ;
- conseil juridique et dépôt de plaintes pour agressions et discrimination (service qui est organisé conjointement au CITE-CCOO et à SOS Racisme) ;
- traduction et interprétation (orale et écrite en arabe, chinois, anglais et français) ;
- classes de catalan et d'espagnol (service qui se réalise en accord avec le centre d'accueil de Santa Rosa).

Le Plan pour la sociabilité interculturelle fait partie du CRID de la Députation de Barcelone (Consortium des ressources pour l'intégration de la diversité), dont sont membres d'autres municipalités et institutions. La corporation fait également partie de la Fédération des municipalités de Catalogne (FMC), où, entre autres, se traitent au niveau supra municipal les questions en relation avec la gestion du fait migratoire.

- Critère 2

Tous les immigrants qui le souhaitent peuvent avoir recours au conseil juridique du CIAPE, qui informe, conseille, aide pour les démarches de demande de permis de résidence et de travail, de regroupement familial et enfin de nationalité. On informe également les

professionnels et chefs d'entreprise qui sont intéressés par l'embauche des travailleurs étrangers. Ce service est réalisé en accord avec le CITE-CCOO.

- Critère 3

Dans le cadre du Plan pour la sociabilité interculturelle, d'autres agents et services sociaux de la ville apportent leur pierre à l'édifice du CIAPE. Pour, par exemple, l'apprentissage de la langue, il faut également prendre en compte l'offre d'autres acteurs municipaux également intégrés au Plan : les écoles d'adultes, le Centre de normalisation linguistique l'Heura et l'École officielle de langues.

En ce qui concerne les réseaux qui encouragent les échanges entre les différentes communautés culturelles, il existe divers espaces faisant partie du Plan ; l'un des plus actifs et des plus récents est celui des Commissions de vie dans les quartiers, auxquelles participent des voisins de provenance et/ou de culture diverses. Elles permettent d'aborder les questions importantes relatives au quartier à partir d'une perspective participative et interactionnelle.

Les campagnes de sensibilisation qui sont organisées s'adressent à toute la population. Par exemple, la publication du premier numéro de la série *Les Cahiers du Plan* est en cours et sera consacrée à la sociabilité de voisinage dans les quartiers (attention particulière aux immeubles, escaliers et autres espaces communs).

- Critère 4

La déclaration des principes du Plan est signée par tous les membres qui composent la Commission d'appui.

- Critère 5

Le Plan pour la sociabilité interculturelle s'articule et se structure à partir de sept grandes lignes stratégiques qui permettent de concrétiser, à court, moyen et long terme, et de façon anticipée et cohérente, tout un ensemble d'actions se basant sur un diagnostic préalable de la réalité sociale de la municipalité et qui ont comme objectif final de contribuer à la construction d'un modèle satisfaisant de sociabilité citoyenne. La mise en place de ces sept points s'est faite à partir d'une conception participative, transversale et intégrale.

Les points stratégiques qui forment le plan sont :

L1: droits, participation, solidarité et sensibilisation
L2: accueil, information et orientation (l'activité du CIAPE s'enracine fondamentalement dans ce point)
L3: éducation
L4: urbanisme et logement
L5: économie et travail
L6: services sociaux et santé
L7: immigration et genre

Le Plan dispose d'un cadre opérationnel et exécutif (plan d'action), fruit de l'exposé de ces sept points stratégiques. L'ensemble des actions menées à bien dans ce Plan, 50 au total, est établi pour la période de 2000 à 2010, conçu et organisé en accord avec le diagnostic mis au point et les priorités qui ont été soulignées (termes clés) pour chaque point stratégique.

L'ensemble des actions a été ordonné selon une classification matricielle qui relie les points stratégiques à **neuf objectifs stratégiques** associés au développement de ces derniers.

Objectif stratégique 1 : promouvoir la satisfaction et l'accomplissement des droits des citoyens.
Objectif stratégique 2 : mettre en cohésion les différentes identités culturelles en passant par l'échange communautaire.
Objectif stratégique 3 : promouvoir la participation normalisée des communautés immigrées au réseau social, économique et culturel de la ville.
Objectif stratégique 4 : promouvoir la création et/ou l'implantation de projets pour la gestion du fait migratoire et de la diversité culturelle dans le cadre éducatif.
Objectif stratégique 5 : planifier, concevoir et mettre en adéquation les services municipaux chargés de la gestion du fait migratoire et de la diversité culturelle.
Objectif stratégique 6 : créer des réseaux et des mécanismes de transmission et de diffusion de l'information en relation avec le fait migratoire et la diversité culturelle.
Objectif stratégique 7 : ouvrir des voies de recherche qui permettront d'avoir une meilleure connaissance du fait migratoire dans la ville.
Objectif stratégique 8 : promouvoir la solidarité et l'échange avec les pays d'origine des immigrants.
Objectif stratégique 9 : promouvoir les mécanismes de coopération et de coordination interinstitutionnelle.

Le plan d'action présente trois types d'actions basiques en accord avec les objectifs et les lignes stratégiques déjà abordés.

1. Actions normalisées dirigées vers l'ensemble des citoyens.
2. Actions spécifiques adaptées aux collectifs d'immigrants et conçues pour faciliter et garantir l'intégration normalisée de ces personnes dans la société d'accueil.
3. Actions mises en place pour améliorer la marge de manœuvre des différents agents locaux pour la gestion des nouvelles scènes et des dynamismes sociaux.

En ce qui concerne les compétences de chaque intervenant, 55 % des actions sont prises en charge par la mairie, qui a la responsabilité de la mise en œuvre et de l'exécution de ces actions (encore que la mise en œuvre puisse se faire conjointement avec d'autres administrations ou organismes). Les 40 % restants sont pris en charge directement par d'autres collectivités et/ou organismes.

- Critère 6

Les collectifs d'immigrés sont représentés dans tous les organes du Plan proportionnellement au poids total de la population de la ville (6-7 %). En ce qui concerne le CIAPE, sa propre organisation a un caractère beaucoup plus pragmatique. On y trouve une coordinatrice, une informatrice et deux traducteurs médiateurs. Un conseiller juridique est également présent. 30 % du total des professionnels sont étrangers.

- Critère 8

L'association est ouverte à la société civile et avant tout orientée vers sa propre participation et implication (coresponsabilité citoyenne). Dans le cadre du Plan et du déploiement de ses activités, plus de 100 personnes y participent, qui représentent au total 35 organismes de la ville et de ses environs ainsi que d'autres administrations.

- Critère 9

La divulgation de l'information a une large portée ; celle-ci est disponible sur la page web de la mairie (www.grame.net). Toutes les personnes faisant partie d'un organisme associé au Plan dispose de toute l'information (suivi des processus techniques), à laquelle ont aussi accès les autres administrations, les autres organismes ou les particuliers intéressés.

Il existe différents instruments d'actualisation périodique qui sont envoyés à tous les membres du Plan (*via* e-mail, courrier ordinaire, etc.), mais qui sont également disponibles sur le Web :

- *Observatoire de l'immigration* (recueil statistique) ;
- *Bulletin de dialogue* (information générale sur l'activité du Plan).

La stratégie de communication passe donc par la possibilité pour l'ensemble de la population d'accéder à l'information relative au Plan.

- Critères 6 et 10

Il est prévu un mécanisme d'évaluation continue de l'ensemble des actions qui composent le plan d'action (fiches de suivi de projets), qui permettra de recueillir des informations sur les thèmes des structures, des processus et le résultat des actions initiées ainsi que sur le niveau d'accomplissement des différents engagements. Cette information constituera le cadre décisionnel du Plan et aura une importance capitale dans l'évaluation de son impact réel (contrôle et évaluation des résultats).

Cette information sera présentée par la Commission du Plan dans des ateliers de rapports d'exécution. Ceux-ci auront une périodicité trimestrielle. Le contrôle et le suivi du Plan se feront à partir de cette source d'informations et d'autres indicateurs possibles au niveau global, dans le cadre du Conseil municipal pour la sociabilité et la citoyenneté, qui sera l'organisme de grande représentation chargé de veiller à l'accomplissement des objectifs du Plan et à l'accomplissement du Pacte de la Ville pour la sociabilité citoyenne.

Trois autres structures retenues par les jeunes Catalans

Acida

C/Mayor, 3 – 17401 Arbúcies (La Selva-Girona)

Acida est une assemblée populaire et citoyenne qui s'est donné l'objectif de faire avancer la sociabilité et l'intégration au sein de la municipalité. Elle organise des rencontres régulières

ouvertes à tous les habitants ainsi qu'aux collectifs de la ville sur des thèmes tels que l'accueil, la santé, l'enseignement, etc. Elle entend être un lieu de rencontres, de découverte des différentes cultures et de connaissance mutuelle afin de définir des modèles d'une société intégrée.

Association socioculturelle IBN Batuta (ASCIB)

C/Sant Pau, 82 – Baixos – 08001 Barcelone

L'objectif principal d'ASCIB est d'apporter une aide humaine sociale et culturelle aux immigrants et à toutes les personnes dans le besoin. Bien qu'historiquement les principaux bénéficiaires des services de l'organisation aient été les migrants maghrébins, elle s'est étendue depuis à tous les groupes en difficulté, d'immigrants ou non. Ses activités portent sur l'accueil, l'orientation, l'information et la formation.

Union des agriculteurs (Unió de Pasesgos)

Av. Francesc Cambó, 14 3r B – 08003 Barcelone

Syndicat agricole qui regroupe agriculteurs, éleveurs et forestiers librement associés pour défendre leurs intérêts de façon solidaire et améliorer leurs conditions de travail face aux administrations et à tous les agents du secteur agricole.

5. 1.3. France

1. Identification de l'entreprise ou de l'organisation

Nom : Scop Énergies Alternatives

Étude, conseil, accompagnement

Adresse : 52, La Canebière, 13100 Marseille.

Tél. : 04 91 54 34 69.

Statut juridique : coopérative d'activités et d'emplois régie par le statut des Scop-SARL.

Date de création : 1999.

Nombre de salariés : 33.

Activité : création d'activité économique.

Partenaires du projet : membre du réseau Coopérer pour entreprendre, qui compte 12 autres structures similaires, Énergies Alternatives est également membre de la Confédération des entreprises Scop et de l'Union régionale des Scop.

Sources de financement : Énergies Alternatives reçoit le soutien financier du conseil général, de la DDTEFP (Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), du Fasild, du PLIE et du FSE (Fonds social européen). Forfaitairement, 10 % du chiffre d'affaires de chaque entreprise sociétaire revient à la Scop pour financer l'accompagnement et la mutualisation des services : administration, formation, démarches clientèles, comptabilité et aides diverses, etc.

Descriptif de l'action : “ Notre but est de donner à des demandeurs d’emploi qui possèdent une passion, des compétences et une technicité une autre voie que celle, trop risquée au départ, de la micro entreprise, explique Nabil M’rad, responsable d’Énergies Alternatives. Avant de prendre toute décision de création d’entreprise, ils veulent se rassurer, tester la viabilité de leur projet, organiser leur activité. Ils peuvent ensuite choisir de partir et de créer leur entreprise individuelle ou de rester aussi longtemps qu’ils le veulent en restant salarié de la coopérative ou en devenant salarié-associé. Et pour ceux qui se sont trompés, la casse est limitée. Ils minimisent les risques administratifs et financiers, et ils ont reconstitué leurs droits au chômage.”

Étendue géographique : interrégionale (Marseille et Sète).

2. Bonnes pratiques

À partir de la grille des critères établie à Lyon, voici les critères dominants que l’on retrouve dans ce projet.

Les initiatives et les pratiques de cette coopérative consistent en des actions d’accès à l’emploi.

- a) Elle accueille en son sein des jeunes issus de l’immigration en tant que stagiaires, employés en contrats d’alternance ou salariés. La coopérative tient compte des différences et besoins de ses salariés, notamment pour les pratiques religieuses et les congés.
- b) Sur les 33 salariés de la coopérative, une part très importante est elle-même issue de l’immigration et incite les jeunes d’origine étrangère à devenir entrepreneur salarié en créant leur activité.
- c) La coopérative propose notamment des ateliers thématiques et diagnostique les besoins en formation (gestion, comptabilité, marketing, etc.) ou en communication.
- d) Pour les publics dits “hors du marché de l’emploi” auxquels la Scop Énergies Alternatives s’adresse – les demandeurs d’emploi, les bénéficiaires du RMI, les jeunes de moins de 26 ans et les personnes sous contrats précaires –, “ *le problème est de se lancer seul*”, estime son responsable. Ces personnes démarrent souvent sans fonds propres, sans culture d’entreprise, sans étude de marché potentielle. “ *La majorité de ces micro entreprises plongent au bout de trois ans, quand les aides à la création d’entreprise s’arrêtent*”, ajoute-t-il.

Quatre caractéristiques les plus marquantes des bonnes pratiques relevées.

- e) Énergies Alternatives, coopérative d’activités régie par le statut des Scop-SARL, offre à de futurs entrepreneurs la possibilité de développer leur projet dans le cadre juridique du salariat sous contrat à durée indéterminée. Ils peuvent tester grandeur nature la faisabilité de leur activité, tout en bénéficiant d’un accompagnement et en apprenant à maîtriser les paramètres de la gestion du projet pour développer

l'activité, le marché, le chiffre d'affaires... Au bout de deux à trois ans, l'entrepreneur salarié peut choisir soit de demeurer au sein de la coopérative comme salarié associé, soit de créer sa propre entreprise, soit de créer une coopérative d'emploi regroupant d'autres associés d'une même activité.

- f) Les publics d'Énergies Alternatives sont donc pleinement associés aux actions menées, puisqu'ils sont eux-mêmes acteurs de leurs projets de création d'entreprise auxquels ils participent par une démarche volontaire.
- g) Le choix de se mettre en coopérative est souvent un choix politique, une volonté de s'inscrire dans l'économie sociale afin de pallier les lacunes du système classique, de chercher des façons de travailler différemment, d'inventer une autre relation au travail...
- h) Par ailleurs, les statistiques nationales comme locales montrent une très forte présence des populations issues de l'immigration parmi les créateurs d'entreprise. Devant les obstacles liés à l'accès à l'emploi, créer son emploi constitue une voie intéressante pour toutes les personnes victimes du chômage.

Trois autres structures retenues par les jeunes Français

Association provençale de culture et d'enseignement populaire (Asprocep)

189, avenue Corot – 13014 Marseille

L'association Asprocep est implantée dans les banlieues de Marseille et de Grasse au cœur de cités dont la population est en majorité d'origine étrangère. Ses activités sont l'accueil, l'animation, la formation et l'insertion sociale et professionnelle des personnes défavorisées ou en grande difficulté. Ses actions se traduisent par des formations diplômantes ou linguistiques à visée sociale et professionnelle auprès de jeunes, de femmes isolées chefs de famille et de demandeurs d'emploi.

Opérateurs des réseaux et actions citoyennes liées à l'emploi et à l'insertion (Oracle)

185, rue de Lyon – 13015 Marseille

L'association Oracle est un cercle de réflexion qui regroupe plusieurs acteurs sociaux spécialistes de l'insertion et de la lutte contre les discriminations, notamment dans le monde du travail. Leur objectif est de fédérer la parole des acteurs de terrain pour amener les institutions à prendre conscience des problèmes existants et les conduire à mettre en œuvre des solutions adaptées.

Association Cité Liberté Proxipol

Ancienne ferme Marchand- 29, rue des Roses – 59430 Saint-Pol-sur-Mer

L'activité de l'association Proxipol est centrée sur le développement des services à destination des quartiers sensibles de la ville, les animations de quartier, la formation et l'alphabétisation ainsi que l'accueil et l'aide aux personnes.

1.4. Italie

1. Identification de l'entreprise ou de l'organisation

Nom : Anolf – Association nationale outre les frontières

Adresse : siège national : Via Livenza, 3 – Roma.

Agence de Bologne : Via Milazzo, 16.

Statut juridique : association reposant sur le bénévolat.

Date de création : 1989 ; le guichet immigrés a été créé en 1991.

Nombre de salariés : l'Anolf a deux opérateurs salariés ; le nombre de volontaires qui travaillent au guichet varie en fonction des exigences.

Activité :

L'Anolf exerce dans plusieurs domaines spécifiques.

- a) Information, consultation et assistance finalisées à la promotion des droits des immigrés.
- b) Formation permettant d'acquérir des instruments (langue, culture, règlements et préparation professionnelle) nécessaires à l'intégration dans le monde du travail et dans la société.
- c) Actions qui favorisent la socialisation et l'associationnisme actif entre les immigrés, en respectant les origines ethniques de chacun mais sans créer de barrières.
- d) Initiatives de récupération et de sauvegarde du patrimoine culturel des pays d'origine.
- e) Campagnes d'information et de sensibilisation, réunions destinées à la population italienne.
- f) Recherches, études, séminaires, organisation de rencontres entre les peuples ; promotion, en partenariat ou non, de projets qui concernent les immigrés.
- g) Initiatives politiques et sociales pour obtenir la satisfaction effective des besoins élémentaires des immigrés.
- h) Rapports et collaboration en Italie et en Europe avec des institutions, des organismes, des organisations politiques, syndicales ou professionnelles et des associations pour affronter le phénomène migratoire dans le contexte de l'équilibre Nord-Sud.
- i) Participation à l'Assemblée pour les problèmes des immigrés et de leur famille ; santé, politiques sociales, présence au ministère du Travail et dans l'organisme national de coordination des politiques d'intégration sociale des immigrés auprès du CNEL (Conseil national de l'économie et du travail).
- j) Présence active dans les organismes de représentation du social (forum permanent du troisième secteur et Conférence des présidents des associations de volontariat).
- k) Adhésion active au Cime (Conseil italien mouvement européen).
- l) Interventions et accords de coopération avec les pays de provenance des immigrés.
- m) Pleine participation des structures de la CISL pour tout ce qui concerne la défense des droits liés au travail des immigrés.

Partenaire du projet : organisme promoteur CISL.

Sources de financement : des financements sont accordés par la CISL (syndicat) ; d'autres dérivent de cours payants (ex. : cours de langue italienne) et de financements communautaires.

Objectif : contribuer à la création d'une société multiethnique et multiculturelle.

Déroulement : le guichet des immigrés offre en particulier les services suivants :

- informations ;
- assistance légale ;
- assistance dans le recueil des formulaires ;
- parcours d'accompagnement à l'insertion, comme des cours gratuits de langue italienne, cours d'assistance linguistique aux enfants des immigrés en âge scolaire, cours sur les lois sur l'immigration et sur le travail, activité d'orientation ;
- assistance dans les procédures bureaucratiques concernant l'accès au service sanitaire, aux centres de premier et de second accueil de la commune, et dans la conversion du permis de conduire ;
- publication des instruments d'information sur la réalité des pays d'origine des immigrés.

L'organisation de l'activité est particulièrement flexible et suit les exigences exprimées par les usagers. Le guichet est ouvert du lundi au samedi.

Le nombre des usagers varie. Actuellement, 100 à 200 personnes en moyenne se présentent chaque semaine, parce que la procédure de régularisation des immigrés illégalement présents en Italie est en cours.

Étendue géographique : l'association est nationale. Le service qui a été étudié exerce son activité à Bologne.

1. Bonnes pratiques

À partir de la grille des critères établie à Lyon, voici les critères dominants que l'on retrouve dans ce projet.

Critère de la citoyenneté

Les organismes syndicaux ont par rapport aux associations d'immigrés une grande capacité de représentation et d'acuité pour résoudre les problèmes liés à la défense et à la garantie des droits civils et au travail. À travers l'assistance dans les conflits du travail et dans les démarches nécessaires pour obtenir ou renouveler le permis de séjour, ils donnent des instruments pour accéder à la citoyenneté.

Critère culturel

L'Anolf organise des cours de langue italienne et des stages professionnels (cours et séminaires auprès des structures de la CISL), encourage les cours, les études et les recherches, les débats et les occasions de rencontre entre les populations, fournit des informations et a des rapports avec les médias (presse, radio et télévision).

Critère de la démocratie participative

L'Anolf est un exemple d'association d'immigrés au sein du monde syndical : elle définit aussi activement les besoins et les services afin de les satisfaire.

Critère du partenariat

L'Anolf réalise des interventions de coopération avec les pays du Sud (interventions et services en partenariat avec des organismes de la CISL. Elle collabore avec les syndicats des pays de provenance des immigrés afin de parvenir à des accords bilatéraux entre les gouvernements (retraites, allocations familiales, travail autonome, conversion des permis, etc.).

Dimension territoriale

L'association est nationale, mais le guichet des immigrés qui a été étudié opère dans la commune de Bologne. De semblables initiatives ont cours dans les autres villes italiennes.

Les publics concernés

Nombre d'immigrés membres : 48 992 sur un total de 49 403 membres.

Les moyens mis en œuvre

L'activité est financée essentiellement par le syndicat, mais elle repose surtout sur l'activité non rémunérée des opérateurs (deux collaborateurs seulement sont rémunérés).

Motivation de la sélection

L'initiative répond à une exigence d'information des immigrés, indispensable pour qu'ils accèdent aux droits qui leur sont reconnus par la loi. Elle favorise en outre la participation active des personnes concernées, qui, dans la réalité locale, ont tendance au contraire à ne pas s'unir. La particularité du projet est l'accompagnement à l'insertion : cela signifie que toutes les exigences manifestées par les usagers sont prises en charge en assurant l'information et les services (qui sont fournis directement ou à travers le réseau des autres organisations urbaines s'occupant des immigrés). L'expérience obtenue avec le temps – le guichet est né en 1991, mais était déjà opérationnel dans les années 80, au temps des premiers actes de régularisation, sous la forme d'un service interne au syndicat – assure aux opérateurs une connaissance totale des problèmes des immigrés et des particularités du territoire italien.

Trois autres structures retenues par les jeunes Italiens

Centre d'accueil des immigrés Caritas

Via Ralto, 7/2 Bologne

Caritas est une organisation bénévole dont l'activité est centrée sur l'accueil, l'orientation et le suivi des parcours d'intégration des immigrés. Une attention particulière est accordée aux femmes, aux familles, aux personnes victimes de la prostitution, aux problèmes sanitaires, à l'assistance dans les procédures bureaucratiques d'accession aux services, à la défense des droits et à l'aide dans la recherche d'emploi.

Association Seneca

Piazza dei Martiri, 8 – 40121 Bologne

L'association Seneca offre aux personnes défavorisées, chômeurs et immigrants jeunes et adultes des formations leur permettant de s'insérer sur le marché de l'emploi.

Unindustria

Via Masini, 2 – 35131 Padova

La chambre de commerce de Padoue

Via E.Filiberto,34 – 35131 Padova

Unindustria est une association à caractère bénévole et la chambre de commerce de Padoue, un organisme autonome de droit public qui exerce des fonctions d'intérêt général. Les deux structures ont constitué ensemble l'organisme Guichet Extra-Point, dont l'objectif est de rapprocher la demande des entreprises de l'offre de main-d'œuvre des immigrants qui séjournent légalement sur le territoire italien.

Annexe 2

Index alphabétique des jeunes des quatre pays ayant participé au programme

Mlle Ait-Hamou Sadia	Belgique
M. Alem Kader	France
Mlle Alemany Alba	Espagne
M. Azzuz Ahmed	Belgique
Mlle Balga Amal	Espagne
Mlle Balliu Castanyer Nuria	Espagne
M. Belien Bart	Belgique
Mlle Ben El Fkih Houda	Belgique
M. Blanc Grégory	France
M. Boulahmoïun Abdelilah	Belgique
Mlle Bouquet Raquel	Espagne
Mlle Breart Caroline	Belgique
M. Breugnot Vincent	France
Mlle Brunello Chiara	Italie
Mlle Campanella Sandra	Italie
Mlle Cavalli Milena	Italie
M. Caxton Sébastien	Belgique
Mlle Chaib Najet	France
Mlle Cochez Marjan	Belgique
Mlle Colecchia Francesca	Italie
M. Comas Minarro Arnau	Espagne
M. De Schuter Kris	Belgique
Mlle Duchâteau Aline	France
Mlle El Afhgani Hayat	France
Mlle El Assiri Hallit Fatima	Espagne
Mlle El Bachiri Hallit Nora	Espagne
M. El Bakhali Nabil	Belgique
Mlle Farrero Lopez Iria	Espagne
Mlle Febles Carmona Elsa	Espagne
Mlle Gomez Laïa	Espagne
Mlle Gualandi Benedetta	Italie
M. Gualandi Giovanni	Italie
Mlle Heyman Jutha	Belgique
Mlle Jarju Bintou	Espagne
Mlle Javel Anne	France
M. Jebari Khalid	Belgique
M. Jemli Fathi	Belgique
M. Lavoisier Antoine-Laurent	France
M. Lemjafaar Farid	Espagne
Mlle Leto Hélène	Belgique
M. Lombardi Antonio	Italie
Mlle Loreau Méline	France
Mlle Lyonnais Laurence	France
M. Mas Victori Francesc	Espagne
Mlle Mencia Marta	Espagne
Mlle Meunier Barbara	France
Mlle Ngankoue Françoise	Italie
Mlle Onlen Ayse	Belgique
Mlle Ooms Barbara	Belgique
M. Pero Rafel	Espagne
Mlle del Pozo Ivonne	Espagne
M. Ravellat Balleste Isaac	Espagne
M. Ricour Tim	Belgique
M. Rius Molina Borja	Espagne

M. Salif Issam	France
M. Sambe Birame	France
Mlle Scaillet Axelle	Espagne
Mlle Soteras Bartoli Imma	Espagne
Mlle Soubata Meriem	Espagne
M. Sust Tena Fidel	Espagne
M. Sust Tena Vicenç	Espagne
Mlle Torres Cristina	Espagne
MlleTresignie Christine	Belgique
Mlle Vachez Elsa	France
M. Van de Putte Sam	Belgique
M. Van de Velde Pieter-Jan	Belgique
M. Van Gasse Tom	Belgique
Mlle Van Remortere Cathy	Belgique
M. Verbeke Dieter	Belgique
M. Vidal Canovas Pol	Espagne
M. Yorumez Sahin	Belgique

Annexe 3

Liste de l'ensemble des participants au programme

Les participants au programme

Le Pôle européen des fondations de l'économie sociale :

- Alain Philippe, président du Pôle européen, président de la Fondation Macif (France)
- Giancarlo Brunello, vice-président du Pôle européen, secrétaire général de la Fondation Cesar (Italie)
- Marnic Speltdoorn, trésorier du Pôle européen, administrateur délégué de la Fondation P&V (Belgique)
- Josep-Lluís Vilaseca, administrateur du Pôle européen, président de la Fondation Agrupació Mútua (Espagne)
- Mark Elchardus, président de la Fondation P&V (Belgique)
- Roselyne Sérac, assistante du président, assistante technique du Pôle européen

La Fondation Agrupació Mútua (Espagne) :

- Josep Verde
- Gemma Argiles

La Fondation Cesar (Italie) :

- Anna Salazzari
- Antonio Lombardi

La Fondation Macif (France) :

- Claude Oreja
- Roselyne Sérac

La Fondation P&V (Belgique) :

- Sylvie Duchâteau
- Youssef Ben Abdeljelil

Ont apporté leur collaboration au programme.

En Belgique

- Anissa Tamsamani, attachée au Cabinet du Ministre en charge de l'intégration sociale et de l'économie sociale
- Eugeen Roosens, professeur émérite d'anthropologie- KUL
- Piet Janssen, directeur de Vlaams Minderhedencentrum
- Paul Salmon, Service d'intégration de la ville de Genk-Limbourg
- Jean-Paul Gailly, directeur général Mobilité et sécurité routière, Service public fédéral des transports
- Koen Pelleriaux, sociologue, chercheur et chargé de cours, université d'Anvers-UIA
- Frank Van Massenhove, président du Service fédéral des affaires sociales
- Agnès Mathis, Centre de communication de l'économie sociale, Febecoop
- Marco Martiniello, professeur de sociologie à l'université de Liège
- Hassan Bousetta, chercheur au FNRS, université de Liège (ULG)
- Hubert Van Humbeeck, rédacteur au Knack

- Jean-Michel Heuskin, Directeur du Centre régional d'intégration de la province de Liège

En Espagne

- Jordi Estivill, Gabinet d'estudis socials (GES)
- Joaquim Aiguabella, Gabinet d'estudis socials (GES)
- Joan Terrida, responsable du Dpt international du Secrétariat Général de la Jeunesse au Département de la Présidence de la Generalitat de Catalogne
- Marta Angerri, Dpt international du Secrétariat Général de la Jeunesse au Département de la Présidence de la Generalitat de Catalogne
- Rosa Ma. Pujol, secrétaire générale de la Jeunesse, Secrétariat Général de la Jeunesse du Département de la Présidence de la Generalitat de Catalogne
- Mawa N'Dyaye, Secrétariat Général de la Jeunesse du Département de la Présidence de la Generalitat de Catalogne
- Miriam Tintore, Secrétariat Général de la Jeunesse du Département de la Présidence de la Generalitat de Catalogne

En France

- Patrick Aubert, Direction Populations et Migrations, ministère des Affaires sociales
- Dominique Barelli, Direction Populations et Migrations, ministère des Affaires sociales
- Jocelyne Roche, Macif Rhône Alpes
- Pierre Liard, Macif Ile-de-France
- Gérard Millet, Macif siège social
- Jean-Paul Mangon, Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild)
- Maria Cunha, sociologue

En Italie

- Sandro Bonella, président de l'Institut Luzzati à Rome
- Silverio Ianniello, vice-président d'Ipalmo